MAI 68, 50 ANS APRÈS…

EXPOSITION AU MUSÉE DE L'HOMME ET DE L'INDUSTRIE

JUILLET 2018- MARS 2019

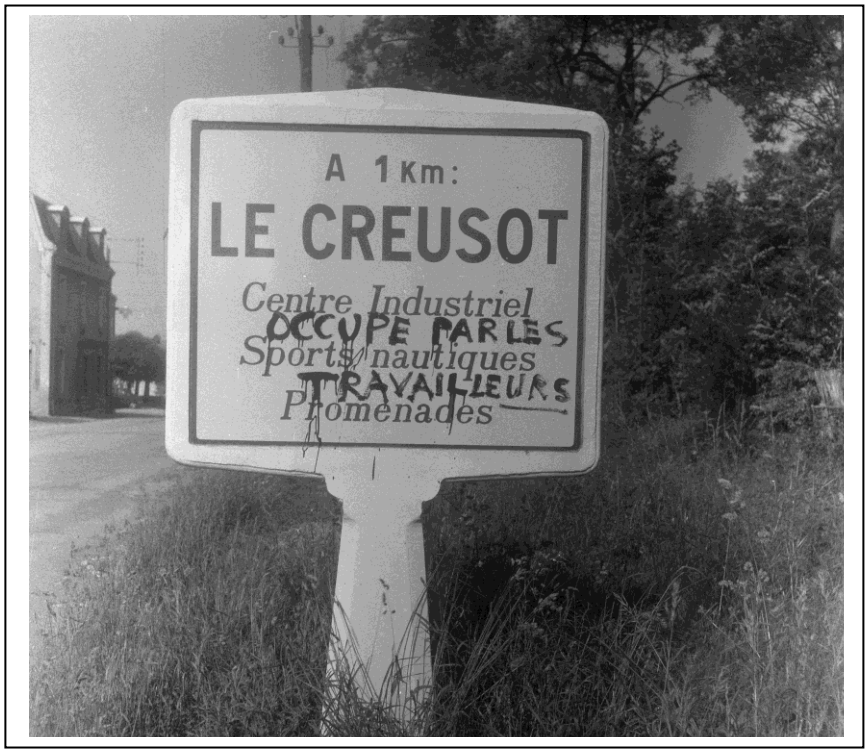

L'exposition organisée par l'Ecomusée s'appuie sur les clichés réalisés, au Creusot, par Paul Dalliance, photographe amateur et sur un fonds d'archives rassemblées par un particulier. Ces documents donnés à l'Ecomusée sont complétés par la presse de l'époque, les archives des syndicats, les rapports et les télégrammes échangés entre les différents services de l'Etat. Elle donne également la parole aux principaux témoins ou acteurs pour proposer une radiographie locale des événements.

Chronologie des évènements nationaux

Dates	Evènements nationaux
1968/03/22	A Nanterre, des étudiants de la faculté de lettres Nanterre réclament la libération de Xavier Langlade (arrêté pour l'action contre l'American Express), occupent les locaux administratifs de la faculté de lettres- Création du « Mouvement du 22 mars » animé par Daniel Cohn-Bendit
1968/05/01	Pour la première fois depuis 1954, manifestation autorisée à Paris : défilé commun CGT-PCF-PSU, de la République à la Bastille. Lancement du journal *La cause du peuple*.
1968/05/02	Début du voyage du premier ministre Georges Pompidou en Iran et en Afghanistan Incidents avec la police à la faculté des lettres de Nanterre, où les cours sont suspendus : 8 étudiants transférés devant le conseil de l'Université
1968/05/03	Meeting dans la cour de la Sorbonne contre la convocation des étudiants nanterrois Intervention de la police sur requête du recteur Jean Roche : premières interpellations, premières manifestations (« Libérez nos camarades »), premiers gaz lacrymogènes, premiers lancers de pavés et premières barricades à Paris dans le Quartier latin.
1968/05/04	Appel à la grève illimitée de l'UNEF et du SNESup Suspension des cours à la Sorbonne
1968/05/05	Condamnation de quatre manifestants du 3 mai à de la prison ferme.
1968/05/06	Grèves et manifestations dans de nombreuses universités Comparution de Daniel Cohn-Bendit et de sept autres étudiants nanterrois devant la commission disciplinaire de l'université de Nanterre
1968/05/07	Manifestation à Paris de Denfert-Rochereau à l'Étoile
1968/05/08	Création du journal *Action* A Paris, rassemblement à l'appel de l'UNEF et du SNESup
1968/05/09	Le mouvement s'étend et s'intensifie chez les étudiants en province, notamment à Nantes, Rennes, Strasbourg et Toulouse. À Lyon et à Dijon, des ouvriers se joignent aux manifestations étudiantes Le ministre de l'Éducation nationale Alain Peyreffite déclare que la Sorbonne restera fermée jusqu'au retour au calme. Rencontre CGT-CFDT, puis CGT-CFDT-UNEF en vue d'une action commune.
1968/05/10-11	Réouverture de la faculté de Nanterre Première déclaration commune CGT-CFDT-FEN-UNEF appelant à la grève le 14 mai À Paris, le cortège retourne dans le Quartier latin : c'est la première « nuit des barricades », avec de violents affrontements contre les forces de l'ordre Rencontre entre la FEN et le ministre Peyrefitte dans la soirée.
1968/05/11	La CGT, la CFDT et la FEN appellent à la grève générale pour le 13 mai. FO s'y associe ainsi que la CGC Georges Pompidou cède sur les trois revendications, la Sorbonne devant rouvrir le 13 mai.
1968/05/13	Importante grève générale, et manifestations ouvriers-enseignants-étudiants dans toute la France La Sorbonne est rouverte et aussitôt occupée. La cour d'appel remet en liberté provisoire les condamnés du 5 mai.
1968/05/14	Dépôt d'une motion de censure à l'Assemblée nationale par le PCF et la FGDS Occupation de l'usine Sud-Aviation à Bouguenais, près de Nantes

	Occupation de divers lycées et établissements d'enseignement supérieur La Sorbonne se déclare «commune libre », et la faculté de Nanterre autonome
1968/05/15	Occupation à Paris du théâtre de l'Odéon, et de l'École des Beaux-arts
1968/05/16	Le mouvement de grève et d'occupation des entreprises se généralise
1968/05/17	Grève à l'ORTF
1968/05/18	Retour à Paris du général de Gaulle qui dénonce la « chienlit » La grève s'étend, la paralysie économique gagne l'ensemble du pays
1968/05/19	Interruption du festival international de cinéma à Cannes, à la demande unanime du jury À Paris, Jean-Paul Sartre s'exprime dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne
1968/05/20	Le SGEN-CFDT lance un ordre de grève illimité. La FEN appelle à cesser le travail à partir du 22 mai.
1968/05/21	Daniel Cohn-Bendit est interdit de séjour en France Forte extension du mouvement de grève : 8 à 10 millions de grévistes
1968/05/22	Manifestations dans la soirée et dans la nuit à l'appel du Mouvement du 22 mars, de l'UNEF et du SNESup, contre l'interdiction de séjour de Daniel Cohn-Bendit Rencontre entre la CGT et la CFDT, qui publient cinq points revendicatifs, fondant leur accord d'unité d'action de 1966 À l'initiative de l'UDR, création des Comités de défense de la République (CDR).
1968/05/23	Le pouvoir interdit aux stations de radios de faire des reportages en direct. Manifestations d'étudiants dans la soirée et dans la nuit, notamment à Paris
1968/05/24	Manifestation parisienne à l'appel de la CGT, et manifestations dans toute la France Le général de Gaulle annonce à la télévision l'organisation en juin d'un référendum sur la participation dans les entreprises et les universités Nouvelle «nuit des barricades »
1968/05/25-26	À Paris, au ministère du Travail rue de Grenelle : début des négociations entre les confédérations syndicales - rejoints par la FEN -, et le patronat et le gouvernement.
1968/05/27	Constat de Grenelle - dit aussi « Accords » de Grenelle -, entre les syndicats, le patronat et le gouvernement : augmentation du SMIG et des bas salaires, suppression des abattements de zone, réduction progressive de la durée du travail en vue d'aboutir à la semaine de 40 heures, abaissement de l'âge de la retraite, révision des conventions collectives, reconnaissance de la section syndicale d'entreprise et augmentation des droits syndicaux Georges Séguy, secrétaire général de la CGT, va aux usines Renault de Boulogne-Billancourt : les ouvriers votent la poursuite de la grève À Paris, meeting au stade Charléty organisé par l'UNEF avec le soutien du PSU, de la CFDT et de la FEN, et en présence de Pierre Mendès France.
1968/05/28	Conférence de presse de François Mitterrand qui annonce sa candidature à la présidence de la République. Rencontre PCF-FGDS. Dans l'après-midi, Waldeck Rochet pour le PCF propose un « gouvernement populaire et d'union démocratique à participation communiste ».
1968/05/29	Manifestations à l'appel de la CGT. On compte jusqu'à 800 000 personnes dans les défilés parisiens. On annonce la formation d'un « gouvernement populaire » Le conseil des ministres est ajourné ; le général de Gaulle quitte l'Elysée pour Colombey-les-deux-Églises, via Baden-Baden où il a rencontré le général Massu Pierre Mendès France se déclare prêt à former un « gouvernement de gestion » ; la CFDT lui apporte son appui.

1968/05/30	Le président de la République annonce à la radio la dissolution de l'Assemblée nationale et l'organisation de prochaines élections législatives. À Paris, une manifestation de soutien au pouvoir gaulliste réunit jusqu'à un million de personnes sur les Champs-Élysées.
1968/05/31	Manifestations de soutien au général de Gaulle en province Engagement de négociations sociales par branche professionnelle, améliorant les dispositions du « constat » de Grenelle ; ces négociations se poursuivent jusqu'au 19 juin Dans la fonction publique d'État, les négociations se déroulent du 28 mai au 2 juin et se concluent par un constat appelé "accords Oudinot"
1968/06/01	Manifestation parisienne de l'UNEF, au slogan « Élections, trahison ».
1968/06/04	Négociations au ministère de l'Éducation nationale
1968/06/05	Début de la reprise du travail à EDF-GDF, dans les mines, la sidérurgie et les employés d'État.
1968/06/06	Reprise à la RATP, à la SNCF, et dans la fonction publique La FEN appelle à la reprise du travail - Le SNES décide de poursuivre la grève
1968/06/07	Évacuation par la force de l'usine Renault de Flins par les CRS, violents affrontements Reprise du travail aux PTT.
1968/06/10	Nouveaux affrontements avec la police. À Flins, mort du lycéen Gilles Tautin, noyé dans la Seine après avoir été poussé par des CRS Ouverture de la campagne électorale Le SGEN-CDFT appelle à la reprise du travail pour le mercredi
1968/06/11	Affrontements avec la police devant les usines Peugeot à Sochaux (Doubs) : deux ouvriers meurent, dont Jean Beylot tué par balle. Appel de la CGT à un arrêt de travail pour le 12 juin. Réoccupation de l'usine Renault à Flins par les grévistes. Violentes manifestations à Paris (au départ de la gare de l'Est), et dans plusieurs grandes villes de province
1968/06/12	Reprise des cours dans les lycées Interdiction de toute manifestation sur la voie publique pendant la durée des élections Dissolution de plusieurs mouvements d'extrême-gauche
1968/06/14	À Paris, évacuation du théâtre de l'Odéon par la police Après trois semaines de grève et d'occupation, les employés de l'usine de piles Wonder à Saint-Ouen votent la reprise du travail Reprise du travail dans d'autres entreprises
1968/06/16	À Paris, évacuation de la Sorbonne par la police
1968/06/18	Reprise du travail dans plusieurs secteurs de l'automobile (dont les usines Renault), et de la métallurgie
1968/06/24	Reprise du travail aux usines Citroën.
1968/06/27	Reprise du travail à l'ORTF À Paris, évacuation de l'École des Beaux-arts par la police
1968/06/30	Second tour des élections législatives : 22 millions de votants, pour 78% de participation Raz de marée gaulliste
1968/06/31	Épuration à l'ORTF : 102 journalistes sont mutés ou licenciés

Chronologie des évènements locaux

Dates	jour	Le Creusot	Montceau-Les-Mines	Montchanin
27/04/1968	samedi		Grande manifestation et meeting : rassemblement des étudiants, agriculteurs, mineurs, enseignants, avec la solidarité des commerçants qui avaient fermé leurs magasins	
1968/05/13	lundi	Grève générale, manifestation puis meeting : rassemblement d'ouvriers, étudiants, enseignants, agriculteurs	Grève générale, manifestation et meeting intersyndical, 500 à 600 personnes. Grève suivie dans l'enseignement, le textile, la mine	Grève générale, manifestation de 200 personnes devant l'hôtel de Ville. Grève suivie dans l'enseignement, certains services municipaux, à la SFAC, la SNCF, chez Jacquard
1968/05/17	vendredi	Vote de la grève illimitée à la SFAC (51 % de grévistes). Début de l'occupation des ateliers		
1968/05/18	samedi	SFAC : Occupation totale de l'usine. Une note est remise aux délégations du personnel expliquant la position de la Direction.		
1968/05/20	lundi	Microfusion (métallurgie) dépôt de revendications, l'occupation est décidée. SAVO (textile) occupation de l'usine. Sont également en grève : les PTT, EDF - GDF, la SNCF, les employés de la voirie. 8h30 : meeting avec prises de paroles de Dufour (CFDT), Vlakos (CGT) Loiseau (CFDT), Lacoste (CGT), Marc	Sont en grève : Houillères du Bassin de Blanzy (HBB), avec occupation des puits Darcy et Saint Amédée, Gerbe (textile), entreprise Munzig à Blanzy et Montceau (métallurgie) avec occupation des usines, Etamoc, Jeumont-Schneider (appareillage électrique), EDF -	Sont en grève : EDF - GDF, la SNCF, les enseignants. À la SFAC (site Henri-Paul), débrayage et vote pour la grève limitée.

		(syndicats des mineurs CGT), 1200 participants.	GDF, la SNCF (gare fermée et occupée). Les ingénieurs houillères décident une grève de 48h en fin de journée.	
1968/05/21	mardi	17h : meeting avec prises de paroles de Vlakos et Dufour. Réaction à la création d'un comité de défense de la république. Les orateurs demandent que le conseil municipal prenne position. 600 participants. Jacquard (textile) : tentative d'occupation menée par Marie-Hélène Gaugne (CGT habillement) avec une soixantaine de jeunes filles	15h : meeting avec prises de paroles de Badet (FEN), Gendard (CFDT), Laplace (CGT). Il est suivi d'un défilé. 600 participants. Sont en grève SIBM pour 48h, Blanchard (textile), Aillot (métallurgie), Bachman (plastiques), Clayeux (textile)	Sont en grève : la SFAC pour 24h, la voirie et les services techniques communaux, les PTT. Débrayages chez Jacquard
1968/05/22	mercredi	SFAC : la paye est faite aux différentes portes ; réunion des ingénieurs et cadres. Codol (textile) : fermeture par manque d'approvisionnement. 17h : meeting avec prises de parole de Vlakos et Dufour. Enseignement en grève (école, lycée, CET).	Meeting du parti communiste français (PCF) avec prises de parole de Chapuis (conseiller général), Faivre (secrétaire fédéral PCF), Philibert (PCF Montceau). 150 participants	Grève illimitée à la SFAC Montchanin. Fermeture des ateliers Jacquard suite à l'occupation des ateliers du Creusot qui empêche l'approvisionnement
1968/05/23	jeudi	Distribution de tracts "agissez" du comité de défense de la république dans la nuit du 22 au 23.		distribution de tracts "agissez" du comité de défense de la république dans la nuit du 22 au23.
1968/05/24	vendredi	14h : réunion des femmes de grévistes, organisation de la collecte chez les commerçants, formation d'un comité de solidarité pour les	Le matin : meeting le matin avec prises de parole de Dessagne, Gendard, Badet, Bequet (union départementale CGT). 900 participants.	

		grévistes. 17h : meeting avec prises de parole de Dufour, Vlakos, et Gey (CGT finances). 750 participants. Dépôt des revendications du personnel de la SFAC. Rassemblement des travailleurs du bâtiment à la CECA (communauté européenne du charbon et de l'acier) à Torcy. Les employés de la voirie reprennent le travail suite à un accord avec la mairie.	Après une grève de 48h, les employés des HBB reprennent le travail. Cris hostiles devant la direction à l'égard des non-grévistes.	
1968/05/25	samedi	Grève des travailleurs du bâtiment, occupation de la CECA à Torcy. 17h : meeting avec prises de parole de Vlakos, Dufour, Gaugne, qui commentent le discours du général de Gaulle.	Distributions de tracts du comité de défense de la république. Réunion des bateliers au siège du syndicat FO, prise de décision pour la grève illimitée. Meeting intersyndical avec prises de parole de Badet, Marc, Gendard, suivi d'un défilé. 800 participants. Bal populaire organisé par la CGT, la CFDT et la FEN, pour intervenir auprès des jeunes.	15h : meeting suivi d'un défilé, dit "rassemblement de l'unité" en réaction au tract du comité de défense de la république
1968/05/25-26	Samedi dimanche	10h30 : Réunion du comité de solidarité, des troncs sont placés chez les commerçants. Meeting avec prises parole de Vlakos, Dufour, Gaugne	Réunion intersyndicale avec prises de paroles de Badet, Marc Gendard	
1968/05/27	lundi	17h : meeting avec prises de parole de Vlakos Dufour. 1200 participants. Les orateurs analysent les accords Grenelle, mais n'envisagent pas de	Réunion intersyndicale avec prises de parole de Gendard, Laplace (CGT), Badet. 1300 participants. Défilé après la réunion.	Suite à la fermeture de l'atelier Jacquard, les ouvrières décident d'entrer dans la lutte et installent un piquet de grève. Serge Boutavant s'exprime au

		reprise tant que les revendications salariales ne sont pas satisfaites.	L'entreprise Jeumont Schneider vote pour continuer la grève. Les bateliers bloquent le canal du centre.	nom de la FEN devantl les métalos de la Fondrerie Henri Paul à Montchanin - Préparation d'un projet de texte commun (PCF, PSU, SFIO) pour la constitution d'un gouvernement d'union démocratique
1968/05/28	mardi	17h : meeting avec prises de paroles de Vlakos, Dufour, Gaugne. 1000 participants. SFAC : rencontre entre les grévistes et la direction de 15h à 17h et de 18h à 21h30. Jacquard : la minorité qui occupe l'usine refuse la discussion avec la direction et le personnel pour la reprise. Les agents des travaux ponts et chaussées sont en grève.	16h30 : meeting intersyndical, les orateurs décident la poursuite de la grève. 1000 participants. Les entreprises Aillot, Clement, Alleyrat reprennent le travail. Légère tendance à la reprise aux HBB (67% de grévistes). Le centre de formation pour adultes rejoint la grève	SFAC : organisation de la paye
1968/05/29	mercredi	17h : meeting avec prise de parole de Vlakos, Dufour. 1200 participants. Signature au Creusot par le PCF, la SFIO et le PSU d'un texte en vue de l'élaboration d'un Programme commun de gouvernement. SFAC : suite à l'entrevue avec les grévistes, la direction doit consulter le patronat de la métallurgie	16h : meeting du Syndicat des mineurs, avec prises de parole de Dessagne, Gendard, Laplace, Marc. Suivi d'un défilé. 900 participants. Vote pour la reprise du travail aux établissements Jeumont Schneider. HBB : 61% de grévistes	20h30 : réunion exceptionnelle du conseil municipal pour définir la position du conseil sur les événements actuels et les mesures en faveur des grévistes
1968/05/30	jeudi	17h : meeting avec prises de parole de Vlakos, Dufour, qui durcissent le mouvement	Etablissements Jeumont-Schneider : reprise par 140 ouvriers sur 280. HBB : 56% de grévistes	

1968/05/31	vendredi	10h30 Manifestation avec prises de paroles de Vlakos, Loiseau et un délégué EDF. 15h : rassemblement organisé par le parti communiste, avec prises de paroles de Rémi Boutavant, Faivre. 200 participants.	15h : meeting, avec prises de parole de Mme Marza (CGT Textiles), Badet (FEN), Laplace (CGT), les orateurs commentent le discour de de Gaulle. 800 participants. Reprise partielle au centre de formation pour adultes, reprise presque totale aux établissements Jeumont Schneider. Munzig : vote en faveur de la reprise le 4 juin.	
1968/06/01	samedi	Propositions patronales remises aux délégués : pour les ouvriers augmentation de 0,18 F de l'heure jusqu'au 1 octobre et de 0, 30 après le 1 octobre ; pour les employés augmentation de 30 F par mois jusqu'au 1 octobre, de 3% des appointements après + prime de panier portée à 1, 50 F. 17h : meeting avec prises de parole de Vlakos et Dufour, qui présentent les propositions patronales. meeting en présence d'ingénieurs et cadres, les syndicats autorisent deux non-grévistes à prendre la parole.	Jour de marché à Montceau : vente directe de volailles, légumes, directement du producteur aux grévistes. HBB : 34% de grévistes	Manifestation et meeting à Montchanin organisés par comités inter syndicaux de grève. Prises de parole de Bulliot (organisations syndicales SFAC) Serge Boutavant (FEN) Bertoux (CGT SNCF) Decerle (CGT métaux).
1968/06/03	lundi			

1968/06/04	mardi	8h meeting avec prises de parole de Vlakos, Dufour. 7000 participants. SFAC Creusot : vote pour décider de la reprise ou de la poursuite de la grève de 9h à 11h ; 14h : meeting avec proclamation des résultats, 4295 ouvriers et employés pour la reprise, 2517 contre ; reprise du travail dès l'après-midi. Reprise CODOL, JACQUARD ; Reprise Microfusion	Reprise totale aux HBB. Reprise Gerbe, Munzig, SIBM, Cotheney Blondeau	SFAC : dans la matinée, vote pour décider de la reprise ou la pousuite de la grève ; reprise du travail l'après-midi. Jacquard : rencontre des grévistes avec la direction Jacquard
1968/06/05	mercredi	SFAC Creusot : reprise le matin, puis débrayage dans plusieurs ateliers avec occupation ; défilé ; présentation de revendications à la direction ; 11h30 : occupation des bâtiments de la Direction, ordre aux mensuels et employés présents de quitter le travail ; 13h30 : présence devant les piquets de grève de non grévistes qui veulent travailler ; réunion des cadres SFAC pour trouver une solution. SAVO : occupation de l'usine		SFAC : 17h30 : nouveau débrayage suite à un vote à main levée ; installation d'un piquet de grève à l'entrée. Reprise chez Jaquard, EDF - GDF, agents communaux.
1968/06/06	jeudi	Nuit du 5 au 6 ou du 6 au 7 : attentat contre la porte Saint Charles (jet d'un "cocktail molotoff").	Réunion des enseignants à Montceau-les-Mines, la reprise progressive est décidée.	Reprise à la SNCF, PTT.

		Protestations des non grévistes à la SFAC et à la SAVO. Deux manifestations pour la liberté du travail, une le matin (500 personnes) et une l'après-midi (700 personnes). Reprise à la SNCF		
1968/06/07	vendredi	L'après-midi : manifestation pour la liberté du travail au Creusot, 1400 participants ; cortège hué par les grévistes ; meeting devant la mairie des non grévistes, cris hostiles de part et d'autre. Création d'un comité pour la liberté du travail. Reprise progressive dans l'enseignement. Réunion entre les délégués CGT et la direction de la SAVO pour reprendre le travail.	Reprise progressive dans l'enseignement.	Reprise progressive dans l'enseignement. Organisations d'un marché aux légumes pour les grévistes
1968/06/08	samedi		Réunion à la bourse de la navigation des bateliers. La majorité est pour la poursuite de la grève avec durcissement des barrages sur le canal du centre.	
1968/06/10	lundi	SFAC : nuit du 9 au 10, 2h26 : évacuation par les CRS de la direction occupée par les les grévistes ; 10h : réunion avec la direction. 14h : meeting, prises de parole de Dufour,		SFAC : 8h30 : réunion, annonce des événements du Creusot ; 17h : meeting avec la CGT et la CFDT, décision de reprendre le travail le 11.

		Vlakos, qui expliquent le principe de la fin de la grève ; 5000 participants ; vote à main levée pour la reprise. Reprise du travail à la SAVO		
1968/06/11	mardi	SFAC : reprise du travail		SFAC : reprise du travail
1968/06/12	mercredi	débrayages dans plusieurs entreprises : à la SFAC 48 % des ouvriers débraient. Débrayages également à la SAVO et à Microfusion	ETAMOC : débrayges ; Munzig : débrayage de 80% des ouvriers de 16h30 à 17h30	
1968/06/18	mardi		signature des protocoles d'accord pour la batellerie	
1968/06/19	mercredi		Reprise de la batellerie et levée des barrages sur le canal du centre	

Biographies des acteurs locaux cités dans les documents

ADAM Maryse voir VESCA

BADET Henri, Maurice

Né le 22 octobre 1915 à Montceau-les-Mines, mort en janvier 2008 ; instituteur, membre du conseil syndical du Syndicat National des Instituteurs de 1945 à 1947 et de 1950 à 1970 ; militant communiste de Saône-et-Loire.

BEQUET Roger

Né le 31 août 1922 à Saint-Vallier (Saône-et-Loire), mort le 14 mars 1996 ; militant syndicaliste et communiste de Montceau-les-Mines ; secrétaire général de l'UD-CGT de Saône-et-Loire de 1950 à 1977.

BOUTAVANT Daniel, Francis

Né le 16 août 1934 à Cuiseaux (Saône-et-Loire) ; instituteur ; directeur du Collège d'enseignement général des Gautherets à Saint-Vallier en 1968 ; militant communiste de Saône-et-Loire.

Fils d'instituteurs communistes (*voir* Rémy Boutavant*), Daniel Boutavant, éclaireur de France (1945-1946), membre de d'Union de la jeunesse républicaine de France (1946), adhéra au Parti communiste français en 1952. Élève du lycée de Chalon-sur-Saône, il entra à l'École normale d'instituteurs de Macon, obtint le baccalauréat (philosophie) et y fut le délégué du Syndicat national des instituteurs en 1954. Nommé instituteur à La Motte-Saint-Jean en 1955, membre des Francs et franches camarades, moniteur de colonies de vacances, il suivit le stage réservé aux instituteurs communistes (11-29 septembre 1955). L'appréciation indiquait « homme de masse, jovial, entraîneur ».

Après dix mois de service militaire à Dijon, Boutavant fut envoyé en Algérie en 1960-1961. Pendant ces dix-huit mois, en raison de ses actions contre la guerre, il fut affecté en isolement comme faisant fonction d'instituteur à Salah Bey (Constantinois).

Par la suite, Boutavant obtint une licence d'Anglais à la Faculté des Lettres de Dijon. Professeur d'enseignement général au collège de Sanvignes à partir de 1965, il devint directeur du Collège d'enseignement général des Gautherets à Saint-Vallier en 1968, puis sous-directeur de collège d'enseignement secondaire Copernic dans cette commune. Par la suite, en 1982, il devint principal du collège de Cuiseaux et en 1986 principal du collège des Épontots à Montcenis. Il y prit sa retraite en 1994.

Conseiller municipal (1971-1983), maire-adjoint de Saint-Vallier, Boutavant devint vice-président de la communauté urbaine du Creusot (responsable de l'éducation et des affaires culturelles). Lors des débuts de l'Écomusée du Creusot, il introduisit notamment son directeur auprès de Jacques Chambaz, responsable des questions culturelles au Bureau politique du PCF. Il prit part au mouvement des « refondateurs » à la fin des années 1990 et signa le deuxième manifeste. Il fut candidat aux élections européennes en juin 2004, en dernière position sur la liste « L'Europe, oui. Mais pas celle-là », présentée par le PCF dans la région Est avec la mention « militant altermondialiste ».

Membre de la Ligue des droits de l'Homme, de la Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie, de l'Association républicaine des anciens combattants, Boutavant, retraité, faisait toujours partie du syndicat national des personnels de direction des enseignements de second degré et de la Fédération générale des retraités. Il était co-président national de France-Amérique latine, administrateur de l'Écomusée du Creusot et coordonnateur du groupe ATTAC du Creusot-Morvan 71.

Boutavant avait épousé un professeur de collège en décembre 1955 à Bissy-sur-Fley (Saône-et-Loire). Ils avaient une fille Anne, militante en 2004 de « Femmes solidaires ».

SOURCES : Arch. comité national du PCF. — Renseignements fournis par l'intéressé.

Jacques Girault

BOUTAVANT Rémy, François

Né le 26 février 1911 à Saint-Vallier (Saône-et-Loire), mort le 25 décembre 1979 au Creusot (Saône-et-Loire) ; instituteur ; militant syndicaliste ; militant communiste de Saône-et-Loire ; député (1946-1958), conseiller municipal du Creusot.

Fils d'instituteurs, Rémy Boutavant fut seulement baptisé. Ses parents lui donnèrent une éducation laïque et anticléricale. Élève du cours complémentaire du Creusot, il réussit le concours d'entrée à l'École normale d'instituteurs de Mâcon en 1927. Inscrit à la préparation militaire supérieure, il démissionna à la demande du secrétaire départemental de la Fédération CGTU de l'enseignement, Jean Aulas. Il obtint le certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique. Il effectua son service militaire en 1930-1931 et le termina comme officier.
Rémy Boutavant enseigna dans différents postes en Saône-et-Loire où il fut secrétaire de mairie. (Cuiseaux, 1931-1934, Mont-Saint-Vincent, 1934-1940). Il utilisait certaines techniques de Célestin Freinet (journal imprimé, coopérative scolaire), des méthodes actives (groupe théâtral, fêtes scolaires) et participa avec son école aux manifestations pour le cent cinquantième anniversaire de la Révolution française.
Rémy Boutavant, membre de l'Union générale des étudiants pour l'enseignement depuis 1930, adhéra au syndicat unitaire en 1930 et milita dans le groupe de jeunes. Membre du conseil syndical du SU puis de la section départementale du Syndicat national des instituteurs, il fut le secrétaire départemental de la commission des jeunes du SNI à partir de 1936. Dans les débats internes au SNI, il se prononçait le plus souvent pour la minorité qui s'opposa au « réformisme » de la majorité, aux accords de Munich et fut délégué minoritaire dans deux congrès nationaux. Néanmoins il ne fit pas grève le 30 novembre 1938, suivant la décision d'abstention de la direction de la section syndicale alors qu'il était favorable à la grève. Refusant de désavouer le Pacte germano-soviétique, il fut exclu du conseil syndical.
Rémy Boutavant se maria religieusement en octobre 1931 à Autun (Saône-et-Loire) avec Lucienne Douheret, institutrice, future membre du Parti communiste, fille d'un sabotier. Ils s'efforcèrent de donner à leurs trois fils une éducation sans religion, voire même anticléricale. Il se rallia pourtant en 1936 à la politique « de la main tendue ».
Membre du Parti communiste depuis 1934 à Cuiseaux, Rémy Boutavant, dans le milieu rural où il enseignait, réussit à gagner à la cause du mouvement ouvrier de nombreux cultivateurs qui fournirent des vivres aux grévistes de l'été 1936. En 1938 furent accueillies dans le village deux familles espagnoles réfugiées avec douze enfants. Rémy Boutavant créa une Auberge de jeunesse dans son village dans l'été 1936. Membre des Amis de l'Union soviétique, il militait aussi dans le Secours populaire français. Il y organisa notamment en 1939 un camp d'amitié internationale [Romain Rolland>129462] des jeunes enseignants sous l'égide du journal *Le Croquant*. Membre du comité régional communiste en 1936, il accéda au bureau régional en 1938-1939, délégué à la propagande.
Mobilisé comme lieutenant dans un régiment d'infanterie en septembre 1939 sur la ligne Maginot, Boutavant, dont le domicile avait été perquisitionné en janvier 1940, fut l'objet, en février 1940, d'un interrogatoire par la justice militaire en Alsace sur commission rogatoire du parquet de Parthenay, interrogatoire qui tourna court, faute de mobiles sérieux. Il fut fait prisonnier en juin 1940 à Estrées-sur-Noye (Somme) le 7 juin 1940. Captif (oflag IV D) en Allemagne, il participa à la réorganisation du Parti communiste en triangles en 1940 avec Philippe Rabier et Marcel Prenant dans le camp. Dénoncé comme communiste, il fut interné avec les juifs et les politiques à l'intérieur du camp (juin-octobre 1941). Puis il participa au « groupe de Libération nationale » qu'il avait contribué à créer en 1943. Il était responsable de la rédaction et de la diffusion d'un hebdomadaire clandestin, *L'Espoir*, ainsi que de l'éducation des communistes du camp. Au printemps 1945, au camp de Kolditz, il prit part au désarmement de la garnison allemande avant l'arrivée des troupes américaines, le 16 avril 1945.
À la Libération, Rémy Boutavant, nommé au secrétariat de la fédération PCF de Saône-et-Loire, le resta jusqu'en 1953, tour à tour responsable de la propagande puis du travail idéologique et des écoles du parti. Il dirigea deux écoles fédérales, un stage interfédéral de l'Union de la jeunesse républicaine française et un stage de dix jours à Paris de l'Union française universitaire. Il resta de 1953 à 1965 membre du bureau fédéral,

correspondant départemental de la diffusion de *L'École et la Nation* dont il faisait partie du comité de rédaction en 1958. À la conférence fédérale de 1966, il demanda à ne pas être représenté pour des raisons de santé et pour laisser la place aux jeunes. Il resta ensuite membre du seul comité fédéral jusqu'en 1976. Il dirigea pendant plusieurs années l'hebdomadaire communiste *L'Acier*. Il était aussi le secrétaire, puis membre du bureau, puis à nouveau secrétaire de la section communiste du Creusot jusqu'à sa maladie au milieu des années 1970.
Rémy Boutavant fut élu député communiste de Saône-et-Loire le 10 novembre 1946 sur la liste que conduisait Waldeck Rochet. Réélu le 17 juin 1951 et le 2 janvier 1956 (la liste communiste réunissait 15 322 voix sur 59 491 inscrits), il échoua le 30 novembre 1958 dans la quatrième circonscription de Montceau-les-Mines-Chalon-Sud, après avoir obtenu sur 62 277 inscrits, 10 089 voix (deuxième position), puis 11 926 voix. A nouveau candidat en 1962, il arrivait toujours en deuxième position avec 10 678 puis 16 670 voix sur 62 307 inscrits. Candidat en 1967 dans la troisième circonscription Autun-Le Creusot, il réunissait 16 811 sur 61 913 inscrits et se désistait pour le candidat de la FGDS qui l'emportait au deuxième tour. En 1968, dans la même circonscription, il obtenait 9 950 voix sur 61 284 inscrits mais le candidat de droite l'emporta dès le premier tour.
Candidat au Conseil général dans le canton de Chalon-Nord en 1951, Boutavant obtint 2 924 voix sur 9 920 suffrages exprimés. Il fut à nouveau candidat en 1958 puis en 1964 et 1966 dans le canton du Creusot.
Conseiller municipal du Creusot depuis octobre 1947, Boutavant conduisait la liste communiste aux élections municipales du Creusot en 1965 qui obtint 44 % des suffrages. Il fut à nouveau candidat dans l'élection complémentaire après le décès du maire en octobre 1966 et obtint 42,5 % des voix.
Rémy Boutavant reprit son poste d'instituteur en 1959 et fut élu au conseil syndical de la section départementale du Syndicat national des instituteurs en 1960. Il y resta comme retraité à la fin des années 1960 et au début des années 1970. Il siégea au comité directeur de la Fédération des œuvres laïques dans le département (1961-1964).
En 1977, dans le cadre de l'Ecomusée du Creusot, il réunissait ses souvenirs, son "histoire de vie" enregistrés par l'Institut national de l'Audiovisuel. Ces enregistrements permirent la composition de l'ouvrage autobiographique paru en 1992.
SOURCES : RGASPI, 495 270 319, 517 1◊1909. — Arch. comité national du PCF. — Presse nationale, locale et syndicale. — Notice *DBMOF*. — Renseignements fournis par l'intéressé et par sa famille.
ŒUVRE : Rémy Boutavant, {Mémoire de vie. 1911-1979}, Paris, Editions du Cerf, 1992.
Jacques Girault

CHAPUIS Jean, François
Né le 29 janvier 1912 à Saint-Aubin-en-Charollais (Saône-et-Loire), mort le 17 janvier 1995 à Ciry-le-Noble (Saône-et-Loire) ; instituteur ; conseiller général communiste (1964-1982), maire de Ciry-le-Noble de 1977 à 1986.

CHARNET Georges, Jean
Né le 21 juin 1926 au Creusot (Saône-et-Loire) ; mort le 21 février 2016 ; ingénieur mécanicien Arts et Métiers (Cluny) ; adhérent à la JEC ; membre du bureau UD-CFDT de Saône-et-Loire ; formateur syndical ; co-fondateur du SNICIM-CFDT (1965) ; directeur de l'établissement Énergie du Creusot à Creusot-Loire (1972), président de LARC, Maison de la culture et de la Maison des Jeunes du Creusot, président fondateur de l'Académie François Bourdon du Creusot (1985).

DALLIANCE Paul Henri Maurice
Né en 1925 à Dijon (Côte-d'Or) ; électricien ; syndicaliste chrétien et militant PSU ; militant du Creusot, de Chenôve et de la région parisienne; membre du photo-club du Creusot

Paul Dalliance est né dans une maternité de Dijon, mais il a grandi tout à côté, à Chenôve. Son père, après avoir exercé différents petits métiers, avait trouvé un emploi d'ouvrier-peintre au dépôt SNCF de Perrigny, au sud de Dijon. Sa mère était sans profession. Tous deux professaient des convictions catholiques militantes, le père étant adhérant à la CFTC et membre de la Jeune République de Marc Sangnier. Il convient d'ajouter à cela le fait que l'un de ses oncles était prêtre. C'est donc dans ce milieu à forte identité politique et spirituelle que Paul Dalliance vécu ses années de jeunesse.

Il fréquenta l'école maternelle puis primaire à l'école Saint-Joseph de Dijon où il obtint le certificat d'études primaires en juin 1939. Il amorça ensuite une entrée dans la vie active en devenant coursier pour les pharmacies de Dijon. Toutefois il chercha à renforcer son capital formatif en commençant un apprentissage d'électricien chez un artisan situé rue Charrue à Dijon mais il y mit fin de manière assez brutale et obtint un emploi aux Houillères de Blanzy sur le site d'Épinac-les-Mines. Dans ce cas l'entremise de son oncle prêtre, lequel connaissait certains membres du clergé de Montceau-les-Mines, fut indispensable. La prolongation de ce qui ressemblait fort à un exil s'explique en partie par le contexte de la mise en place du STO, auquel il voulait échapper. Retenons surtout que ce fut le moment où il quitta pour de longues années l'agglomération dijonnaise puisqu'il ne revint à Chenôve qu'au moment de son départ en retraite en 1983. En effet, une fois la Libération arrivée, il s'installa dans la région du Creusot en travaillant comme ouvrier en électricité dans diverses entreprises du bâtiment, cela jusqu'au milieu des années 1950. Il avait alors rencontré sa femme, également militante jociste et originaire d'Épinac-les-Mines et le couple avait décidé de s'installer dans ce territoire.

Cette période fut également celle où il commença à militer. Comme on l'a compris, peu après la Libération, il avait adhéré à la section jociste d'Autun. Il prit également une carte à la CGT. Mais il resta peu de temps dans ce syndicat pour intégrer la CFTC au moment où il arriva au Creusot. Il prit alors des responsabilités en prenant en charge le syndicat du bâtiment et du bois, lequel comptait en 1953 trente adhérents. Il fut membre du bureau CFTC de la fédération construction-bois de 1949 à 1952. Par la même occasion, il siégea au bureau de l'union départementale CFTC de Saône-et-Loire, il était alors en forte proximité amicale et philosophique avec des militants comme Bernard Loiseau ou Camille Dufour. Mais, en 1954, il obtint un emploi dans une entreprise de matériel ferroviaire liée à la SFAC. Dans ce cadre, à partir de 1963 sa carrière professionnelle prit un caractère assez erratique. En effet, il travailla dans de nombreuses villes telles qu'Amiens ou Le Mans. Il ne retrouva une certaine stabilité qu'à partir de 1976 où il s'installa avec sa famille en région parisienne, à Aulnay-sous-Bois.

Le changement d'activité professionnelle fut également le moment d'une réorientation de ses activités militantes. Il abandonna ses responsabilités syndicales, demeurant simple militant, accompagna et approuva l'évolution en continuant à agir au sein de la CFDT y compris après son départ en retraite en 1983. En revanche il s'investit assez fortement dans le militantisme politique. En 1960 il adhéra au PSU et fut candidat aux élections cantonales du Creusot. Il quitta ce parti en 1967. Il avait en partie perdu sa motivation et désapprouvait fortement ce qu'il estimait être une trop grande proximité entre le PSU et le PCF. Cette rupture l'engagea dans une longue phase d'inactivité politique. Il lui fallut en effet attendre son retour à Chenôve pour qu'il adhère au Parti socialiste, en proximité avec Roland Carraz. Il resta dans cette mouvance jusqu'à la fondation du Mouvement des citoyens en 1993.

À ces activités politiques et syndicales, Paul Dalliance ajouta de manière précoce une insertion dans le milieu associatif, en particulier lorsqu'il habitait au Creusot où le tissu associatif était très développé grâce à un soutien ancien et résolu de la famille Schneider. Il fit notamment partie du Photo-club et d'associations telles que la Barboulotte, société d'histoire naturelle, ou les Amis des fleurs. D'autre part 1967, il était trésorier d'une amicale HLM du Creusot. Lorsqu'il s'installa à Aulnay-sous-Bois, il participa aux activités du Photo-club.

SOURCES : Entretien avec l'intéressé en son domicile, 14 juillet 2003. — Questionnaire biographique complété par l'intéressé. — Arch. UD-CFDT 71. — Arch. Nat. Cote 580AP119, AP104, AP105. — Fichier militants socialistes constitué par Pascal Rigaud, complété par Thierry Hohl et Stéphane Paquelin. — Notes de Jean Églin.

Stéphane Paquelin

DUFOUR Camille

Né le 20 septembre 1925 à Betteny (Marne) ; tourneur ; militant socialiste de Saône-et-Loire ; syndicaliste CFTC puis CFDT et président de l'UD-CFDT de Saône-et-Loire (1964-1971) ; maire socialiste du Creusot (1977-1995), conseiller général.

Camille Dufour naquit dans un milieu modeste. Sa mère était sans profession et son père, né à Montchanin, fut d'abord employé du réseau Paris Lyon Méditerranée, militant de la CGT et de la SFIO. Il participa aux grèves de 1920 et fut l'une des victimes de la forte répression qui frappa les cheminots à l'issue de ce conflit. Il dut chercher un nouvel emploi qu'il trouva dans le département de la Marne où les chantiers de reconstruction étaient particulièrement nombreux. Il y rencontra son épouse, originaire de Reims. Peu après la naissance de Camille Dufour, la famille revint s'installer au Creusot où le père exerça la profession de coiffeur.

Camille Dufour fréquenta l'école primaire, où il obtint le certificat d'études primaires, puis le cours complémentaire pendant deux années supplémentaires. Il travailla ensuite avec son père. Cette période fut également marquée par son adhésion à la JOC, en 1943. Comme pour beaucoup de militants, il s'agissait alors de rechercher des lieux de sociabilité à un moment où ils étaient aussi rares que nécessaires. Cette implication se renforça assez vite et aboutit à un véritable militantisme, lequel passa par une conversion au catholicisme. Camille Dufour était en effet issu d'un milieu ne professant pas de convictions religieuses. Cette période fut importante pour lui à plus d'un titre. C'est dans ce cadre qu'il rencontra son épouse, qu'il apprit à militer et élargit ses connaissances et, enfin, rencontra celui avec qui il partagea ensuite tous ses engagements, Bernard Loiseau*.

Au début des années 1950, il cessa de travailler avec son père et entreprit une formation accélérée de tourneur dans le système de formation des établissements Schneider, devenus la SFAC. À partir du moment où il fut employé par cette entreprise, il commença par militer au sein du syndicat CFTC de la métallurgie du Creusot, dont il fut l'un des responsables dès 1953, et qui comptait plusieurs centaines d'adhérents. En 1960, il devint secrétaire de l'UD-CFTC, puis président en 1964. Avec Bernard Loiseau, il prépara l'évolution de 1964 et parvint à ce que la majorité des syndicats accepte cette mutation. Il conserva ses fonctions après cette dernière, cela jusqu'en 1971 où il resta toutefois membre du bureau. Cela s'expliquait par de nouvelles priorités, notamment un engagement politique. À la Libération, accompagnant son père, il avait adhéré à la SFIO mais s'en était rapidement détaché en raison des positions prises par ce parti sur la question des colonies et par réprobation du fonctionnement des institutions de la IVe République. Il en avait conçu un dégoût durable du militantisme politique. Durant les années 1960, il avait été très attiré par le PSU dans lequel militaient quelques-uns de ses homologues syndicalistes (notamment Gabriel Adam*). Les incessants débats internes, le caractère trop professoral du recrutement l'avaient toutefois empêché de franchir le pas.

Après le congrès d'Épinay, Camille Dufour considéra que la donne avait changé et rejoignit le Parti socialiste. Avec Bernard Loiseau, il fut l'un des artisans de la renaissance d'une section socialiste au Creusot. Bénéficiant d'une solide notoriété, grâce notamment à son passé de syndicaliste, il se présenta à plusieurs élections locales et assuma plusieurs mandats locaux. En 1976, il fut élu au conseil général aux dépens du maire du Creusot, qu'il allait battre à nouveau, de justesse, lors des municipales de 1977. Il était alors en tête d'une liste d'union de la gauche et opposé à une droite désunie. Cette victoire fut toutefois très vite remise en question car figurait sur cette liste un artisan qui était en règlement judiciaire, ce qui était interdit. Il fut donc invalidé et avec lui toute la liste. De nouvelles élections furent organisées au mois de juin 1978 dont le résultat dépassa toutes les espérances de Camille Dufour puisqu'elles furent gagnées avec plus de 60 % des voix. Il conserva la mairie durant trois mandats successifs. Il fut également président de la communauté urbaine de Montceau-les-Mines-Le Creusot à la même période. En 1995, il décida de ne pas solliciter un renouvellement de son mandat.

SOURCES : Arch. UD-CFDT de Saône-et-Loire. — Arch. Dép. Saône-et-Loire, W117601, W117604. — Entretien avec Bernard Loiseau, dirigeant de la CFDT en Saône et Loire, proche de l'intéressé, septembre 2000. — Entretien avec Camille Dufour, 21 janvier 2003. — Stéphane Paquelin, *Camille Dufour. De l'usine à la mairie du Creusot*, Nancy, Éditions Arbre bleu, 2012.

Stéphane Paquelin

FAIVRE André, Joseph

Né le 4 juillet 1923 à Bantanges (Saône-et-Loire) ; maçon ; militant communiste, secrétaire de la fédération PCF de Saône-et-Loire (1950-1975), membre du comité central du PCF (1961-1971) ; conseiller général (1973-2001), conseiller municipal (1977-1995) puis adjoint au maire (1995-2001) de Montceau-les-Mines.

Élevé dans une famille de dix enfants dont l'un, Roger Faivre, fut journaliste à *l'Humanité* tandis qu'un autre, Michel Faivre, fut maire (non communiste) de Cuisery, André Faivre était le fils de Marcel Faivre, ancien cultivateur devenu artisan maçon, et de Marie née Gaudillère, cuisinière. Titulaire du certificat d'études primaires, André Faivre dut cesser sa scolarité en 1935 mais, la loi prolongeant la scolarité à quatorze ans ayant été votée, il suivit des cours postscolaires agricoles organisés dans le canton. Dès le printemps 1939, il commença à travailler sur les chantiers avec son père et accompagnait sa mère aux travaux des champs l'été (ses parents louant une petite ferme de 6 hectares). Sa famille n'était pas communiste mais son père fut candidat aux municipales de 1935 à Loisy (canton de Cuisery) sur une liste de gauche conduite par Tony Bué* et fit campagne pour le socialiste René Burtin, élu député en mai 1936. André Faivre le qualifiait d'« adversaire » du PCF dans un questionnaire de 1950.

André Faivre fut réfractaire au STO et aux chantiers de Jeunesse de juillet 1943 à la Libération. Il adhéra au PCF en décembre 1944 lors d'une réunion à Huilly assurée par Jean Gacon*. Il devint secrétaire de la cellule de Loisy à son retour du service militaire en 1946, puis secrétaire de la section aux cotés de Charles Ravat* et Georges Massard*. Il fut élu membre du comité fédéral en 1948 et quitta Cuisery en 1950 pour se faire embaucher à Chalon dans une entreprise de maçonnerie, mais également pour militer au sein du secrétariat fédéral. Ce secrétariat avait la particularité d'être collectif à la suite du remplacement de René Moreau*. La police signalait alors qu'André Faivre était un « militant très dévoué […] qui fait une montée en flèche ». Il devint permanent en 1952 en tant que secrétaire politique de la fédération communiste, poste qu'il occupa jusqu'en 1975. Proche de Waldeck Rochet*, bressan comme lui et avec qui il travailla pendant toute la période où celui-ci fut député de Saône-et-Loire (1945-1958), lié aussi à Gaston Plissonnier*, André Faivre fut membre du comité central, suppléant en 1961, puis titulaire à partir de 1964 jusqu'à 1971. Après Waldeck Rochet* et Rémy Boutavant, il fut donc la principale personnalité communiste de Saône-et-Loire pendant plus de cinquante ans.

Impliqué dans le monde associatif, responsable durant dix-huit ans de l'Amicale des locataires de sa cité HLM Aubépin à Chalon-sur-Saône, puis au conseil (FCPE) des parents de l'école, André Faivre se présenta à de multiples élections : dans le canton de Cuisery en 1955 (27,69 % des suffrages exprimés), dans celui de Chalon-Nord lors de l'élection partielle du 20 novembre 1956 (26,20 % des suffrages exprimés), aux élections municipales à Chalon-sur-Saône en 1959 (deuxième position derrière Victor Ponsot*) et en 1965 (tête de liste). En 1973, il fut présenté dans le nouveau canton de Montceau-Sud (partie de Montceau-les-Mines et ville de Saint-Vallier à gestion communiste) où il fut élu. Il conserva ce siège sans interruption jusqu'en 2001. Les scores flatteurs qu'il obtint (60.78 % au second tour en 1976 par exemple) étaient le résultat d'un travail de terrain considérable. Il échoua en revanche aux diverses élections législatives. En 1958, 1962 et 1967, il fut candidat dans la 5e circonscription de Saône-et-Loire (Chalon-sur-Saône–Louhans) qui était difficile pour le PCF. Il y obtint généralement des scores inférieurs aux autres candidats communistes du département (15,13 % des suffrages exprimés en 1958 par exemple, mais néanmoins 23,26 % en 1967). À partir de 1968, il fut candidat dans la 4e circonscription (Chalon/Montceau) où il obtint de biens meilleurs scores (par exemple 23,62 % en 1978, meilleur score d'un candidat PCF en Saône-et-Loire et 20,71 % en 1981 alors que le 2e score communiste du département était de 11,96 % dans la 5e circonscription). Ces bons résultats confirment son implantation dans le bassin minier de Montceau. En 1977, André Faivre conduisit une liste d'Union de la gauche à Montceau-les-Mines, ville prise par la droite en 1965. La liste d'union, avec 49,30 % des suffrages exprimés échoua de peu, victime notamment de dissensions parmi les socialistes. Il fut l'un des deux élus de gauche au scrutin de ballottage.

André Faivre devint délégué à la Communauté urbaine sur proposition du conseil municipal de Saint-Vallier à majorité PCF. Le conseil communautaire l'élit premier vice-président (le président était le socialiste Camille Dufour) et le désigna comme délégué au conseil régional de Bourgogne dont il devint vice-président en 1979 aux côtés de Pierre Joxe*. En 1988, André Faivre fut pour la dernière fois candidat aux élections législatives. Si son score de 12,60 % resta supérieur à celui des autres candidats communistes du département, il

soulignait la baisse d'influence du PCF. Suite à l'élection du député socialiste Didier Mathus comme maire de Montceau-les-Mines en 1995, il devint adjoint au maire, poste qu'il occupa jusqu'en 2001. À cette date, il ne demanda pas le renouvellement de son mandat de conseiller général, laissant sa place au maire de Saint-Vallier, Alain Philibert (PCF) qui fut élu. Retiré dans sa Bresse natale, à Mervans (Saône-et-Loire), André Faivre n'en continua pas moins de militer ardemment tant au Parti communiste que dans les différents groupements et associations (ATTAC par exemple) qu'il avait parfois initiés (Comité de vigilance contre l'extrême droite en Bresse).
André Faivre s'était marié à Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire) en décembre 1965 avec Paulette Pugeaut, militante communiste avec qui il eut deux enfants.
SOURCES : Arch. comité national du PCF. — Centre d'archives contemporaines de Fontainebleau, diverses notices individuelles. — Témoignages d'André Faivre à l'auteur. — État civil de Bantanges, 2008.
Jean-François Poujeade

GAUGNE Marie-Hélène [née DUBOIS Marie-Hélène, épouse GAUGNE, puis épouse CALVETTI]
Née le 15 septembre 1936 à Puteaux (Seine, Hauts-de-Seine) ; ouvrière en confection ; secrétaire de l'UD-CGT de Saône-et-Loire, secrétaire de la Fédération CGT de l'Habillement, militante communiste ; membre du Conseil économique et social.

Marie-Hélène Dubois grandit dans une famille sans engagement syndical ni politique. Ses deux grands-pères travaillaient chez Schneider au Creusot. Son père suivit des études à Cluny et devint ingénieur des Arts et Métiers. Il épousa Henriette Casterot, giletière. Le couple s'établit dans la région parisienne où Marie-Hélène vint au monde. Une petite sœur, Jacqueline, naquit, en 1940, au Creusot, où la famille s'était repliée. En 1943 ses parents divorcèrent et Marie-Hélène resta avec sa mère. Après avoir obtenu son brevet élémentaire, elle fut inscrite au cours Pigier. Elle y apprit la législation du travail, ce qui, dit-elle, fut à l'origine de son engagement syndical car elle éprouva le désir de faire partager cette connaissance. En juin 1954, avant de passer ses examens, sa mère, pour des raisons financières, la fit engager comme ouvrière sur machine à coudre à la SAVO (Société anonyme du vêtement ouvrier) au Creusot. Elle devait y travailler pendant dix-huit ans ; c'est là qu'elle fit son apprentissage de militante syndicale. En décembre de la même année, elle épousa Charles Gaugne.
Dès 1955, réagissant aux dysfonctionnements de l'entreprise, bénéficiant de la confiance de ses camarades et sur les conseils d'un militant de la Fédération CGT de l'Habillement auquel elle fit appel, elle réussit à organiser un syndicat. Cette structure fragile dépérit sous l'influence de l'encadrement. Marie-Hélène Gaugne, n'ayant pas vingt et un ans, ne put exercer aucun mandat ; elle subit aussi des pressions familiales. C'est seulement en décembre 1965, à la faveur du débat sur les présidentielles et du mécontentement grandissant, qu'il devint possible de présenter une liste de déléguées CGT malgré l'opposition du directeur de l'entreprise ; toutes les candidates furent élues. Sur 250 ouvrières, 22 étaient syndiquées en décembre, 82 le mois suivant.
En 1966, Marie-Hélène Dubois fut élue membre de la commission exécutive de l'Union départementale de Saône-et-Loire, dont elle animait entre autres la commission féminine ; elle représenta la CGT au conseil d'administration de la caisse primaire d'assurances maladie à Mâcon, puis à la caisse régionale de Bourgogne-Franche-Comté. En janvier 1968, elle fut élue au secrétariat de l'Union départementale ; en mai elle organisa avec ses camarades l'occupation de la SAVO pendant trois semaines, elles négocièrent avantageusement avec la maison mère à Roanne.
En novembre 1968, Marie-Hélène Gaugne fut élue au secrétariat de la Fédération de l'Habillement. Elle resta dans l'entreprise jusqu'en juin 1972, date à laquelle elle succéda au Conseil économique et social à Gisèle Joannès*, secrétaire générale de la fédération. Elle travailla dans la section du travail et des relations professionnelles. Elle dut s'installer à Paris. Elle participa à la négociation de plusieurs conventions collectives. De novembre 1968 à septembre 1983, elle représenta la CGT au Comité technique de l'habillement puis à l'Institut de retraite de l'habillement. Elle fut déléguée à plusieurs conférences de l'Union internationale des syndicats du textile, en République démocratique allemande, en Union soviétique, en Tchécoslovaquie, en Hongrie, en Roumanie, Syrie et Irak.
En tant que responsable d'une fédération à recrutement essentiellement féminin, elle participa à différentes commissions féminines et aux colloques organisés par *Antoinette*, le magazine féminin de la CGT.

Marie-Hélène Dubois adhéra au Parti communiste en janvier 1968 et créa une cellule dans son entreprise après la grève de Mai 68. En juillet 1968, elle participa au Festival de la jeunesse à Sofia. En 1974, elle suivit une école centrale de quatre mois du Parti communiste. En mars 1976 elle fut candidate aux élections cantonales dans le canton ouest du Creusot, le fief des Schneider.
Après la fusion des fédérations du textile, de l'habillement et du cuir en 1982, elle travailla, de 1987 à 2001, au secteur social de la confédération et assura le secrétariat général de l'Union fédérale des retraités de cette nouvelle fédération.
En 2008, elle continuait à militer à la CGT et au Parti communiste. Elle avait épousé en secondes noces Oswald Calvetti.
SOURCES : Arch. Institut CGT d'histoire sociale : cartons main-d'œuvre féminine, notes de Slava Liszek — Autobiographie communiquée en mai 2008 — Récit de l'occupation de l'usine, *l'Humanité*, avril 2008.
Jocelyne George

GENDARD René, Pierre

Né le 25 avril 1926 à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), mort le 6 novembre 1990 à Montceau-les-Mines ; mineur Houillères de Blanzy, magasinier ; syndicaliste CFTC puis CFDT, membre du bureau de l'UD-CFTC de Saône-et-Loire ; en 1968, il contribua à la gestion du conflit au niveau de l'union départementale.

Fils de Lazare Gendard, porteur de plis à la mine, et de Clotilde Gendard, mère au foyer, tous deux catholiques pratiquants, René Gendard était le troisième enfant d'une fratrie de cinq (trois frères et une sœur). Après avoir obtenu le certificat d'études primaires et suivi pendant une année une formation aux Houillères de Blanzy, il entra en 1940 à la scierie de la mine. Il y resta jusqu'en 1958, date à laquelle il fut muté à la chaudronnerie avec déclassement de deux échelons pour faits de grève : « À la scierie, on ne veut pas de meneurs ! » Après un an à la chaudronnerie, il fut embauché au Lavoir des Chavannes comme magasinier, puis chef magasinier (il retrouva ses deux échelons) pour terminer sa carrière professionnelle en 1981.
Dès l'entrée au travail, René Gendard adhéra à la section jociste de son quartier où il rencontra notamment Roger Dessagne* avec qui il entretint une indéfectible amitié, teintée parfois d'une certaine rivalité. En 1944, il fit partie des troupes de libération de Montceau-les-Mines et rejoignit l'armée française avec l'un de ses frères, qui fut tué en Alsace le 30 septembre 1944. De retour à Montceau-les-Mines, il se syndiqua à la CFTC et se montra immédiatement actif, assumant différentes responsabilités, entrant, notamment, au bureau de l'Union locale. Son militantisme lui donna l'occasion de rencontrer Marie Jacquelin, couturière aux Ateliers de couture d'Autun et militante jociste, qu'il épousa le 27 décembre 1949 à Autun. Il était par ailleurs devenu, à cette date, membre du bureau du syndicat des mineurs du bassin. En juin 1954, il accéda à la présidence de l'Union départementale, succédant à d'Edouard Morin*. Quand il acheva ce premier mandat en 1957, il fut alors élu vice-président.
Trois ans plus tard il fut à nouveau élu président, mais ne termina toutefois pas son mandat. En effet, en 1964, il fut l'un des sept militants sur quatre-vingt cinq présents qui votèrent en faveur de l'évolution de la CFTC lors de l'assemblée générale qui se tint une semaine après le congrès extraordinaire d'Issy-Les-Moulineaux (Seine, Hauts-de-Seine). Durant cette réunion, il fut chargé de défendre la position adoptée au congrès. Il participa ensuite à la reconstruction du syndicat des mineurs CFDT et de union locale puisque les mineurs y jouaient un rôle prédominant. Par ailleurs, il occupa différents mandats, dont celui d'administrateur de la caisse de Sécurité sociale minière. Il fut aussi actif dans les organismes prud'homaux : d'abord conseiller entre 1957 et 1960 et ensuite défendeur. Son parcours fut marqué par deux conflits sociaux importants : en 1963, une grève importante se déclencha dans le bassin montcellien comme dans le reste de la France et, en 1968, il contribua à la gestion du conflit au niveau de l'union départementale. Il fut adhérent de la Convention des institutions républicaines puis du Parti socialiste au début des années 1970. D'autre part, en 1971, il figura sur la liste présentée par le PS aux élections municipales à Montceau-les-Mines.
Lorsque son fils aîné, André, ne put être scolarisé à cause de son handicap en 1958, René Gendard s'engagea avec sa femme dans l'Association des Papillons blancs dont il devint président. En 1968, tous deux mirent en place un institut médico-éducatif (IME) à Saint-Vallier (Saône-et-Loire). Membres du bureau de l'Union départementale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (UDAPEI) et

du conseil d'administration de la Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP), ils contribuèrent à créer bon nombre de structures d'accueil pour enfants handicapés. Enfin, en 1982, il s'investit dans le Groupe de recherches sur l'histoire du syndicalisme minier montcellien, une émanation de l'institut Jean-Baptiste Dumay de l'écomusée du Creusot. Cette structure accueillait des militants de toutes les centrales syndicales afin de travailler sur la mémoire et l'histoire du militantisme syndical du bassin minier.
De 1951 à sa mort, René Gendard avait été membre de l'ACO.
SOURCES : Arch. de l'UD-CFTC-CFDT de Saône-et-Loire. — Fonds URIB (déposé à ADIAMOS). — Arch. Roger Dessagne, rapport présenté par ce dernier devant le comité de liaison des mineurs CFDT, novembre 1964 (fonds déposé à ADIAMOS71) ; carnets (Mai 68). — Entretien avec Bernard Loiseau du 26 septembre 2000 ; questionnaire complété par sa femme le 15 décembre 2003 et renseignements recueillis par Pierre Duparay en mars 2009.
Pierre Chaumont, Stéphane Paquelin

LAPLACE François

Né le 17 juin 1936 ; monteur électricien ; secrétaire UD-CGT de Saône-et-Loire.

LOISEAU Bernard, Louis

Né le 24 janvier 1926 au Creusot (Saône-et-Loire), mort le 22 octobre 2006 au Creusot ; tourneur sur métaux chez Schneider ; jociste (1941) ; syndicaliste CFTC puis CFDT (1944-2006), membre du conseil fédéral de la FGM-FGMM ; permanent syndical, secrétaire général de l'Union régionale de la métallurgie en Bourgogne (1964-1972) ; membre du Parti socialiste, premier adjoint au maire du Creusot, membre du conseil communautaire de la CUCM, député de Saône-et-Loire ; président de la Mission locale du Creusot (1982), président national des Missions locales.

Issu d'une famille catholique, enracinée au Creusot depuis plusieurs générations, Bernard Loiseau grandit avec ses deux frères, Michel et Jacques, dans la maison construite rue de l'Yser par ses grands-parents. Son père, Henri Loiseau, était employé aux usines Schneider dans un service de comptabilité chargé des stocks des produits fabriqués ou en cours de fabrication.
Bernard Loiseau entra à l'école maternelle rue du 4 septembre, puis à l'école primaire Schneider, où tous les élèves portaient l'uniforme Schneider avec un képi d'une couleur différente suivant le niveau de la classe. Il obtint le certificat d'études primaire en 1938, puis prépara le concours d'entrée à l'École spéciale qui ouvrait la voie aux métiers d'employés. Il passa la première partie du concours en février 1940, mais ne put passer la seconde partie prévue en juin et annulée à cause de la guerre. Bien qu'il fût classé 31e – ce qui lui ouvrait les portes de l'École en octobre –, il n'y entra pas. Son nom avait été supprimé de la liste. Reçu par le directeur avec son père, il comprit qu'il devait à l'engagement de ce dernier, qui avait tenté de créer une coopérative en 1920 et avait adhéré à la CFTC, de ne pas pouvoir continuer des études. Cette injustice le marqua à vie. Il intégra alors le groupe des apprentis des ateliers Magenta, qui allait le conduire, après avoir obtenu le CAP de tourneur, à être embauché en 1943 comme ouvrier professionnel à la production.
Élevé dans le contexte creusotin, nourri par les récits des grands-parents sur l'histoire du développement industriel de la ville et des mines de minerais de fer de Mazenay, commune proche, et par les livres de la bibliothèque familiale, Bernard Loiseau passa sa jeunesse au contact des amis de la famille comme Édouard Morin*. Régulièrement, les conversations portaient sur les actions menées par son père et ses camarades syndiqués.
Ce fut dans ce cadre qu'il adhéra à la section Saint-Charles de la JOC en 1941. Il fut formé par Hubert Miget*, responsable de la section, composée alors de sept membres dont Jean Emorine* qui allait devenir son ami et beau-frère. Dès le début de l'année 1942, Bernard Loiseau devint responsable de la section, puis du secteur Saint-Charles, Saint-Eugène, Le Breuil et, enfin, de tout le canton Saint-Laurent, Saint-Henri, Montcenis. Il eut ensuite la charge de la fédération et fut président de la JOC de la zone Autun-Le Creusot, la vallée du Mesvrin et celle de la Dheune jusqu'à Saint-Léger, soit plus d'un quart du département. Cet engagement l'amena à rester en retrait durant « les années noires » pour assurer la continuité de la JOC bien qu'il eût souhaité

rejoindre les mouvements de résistance. Il participa néanmoins à de nombreux actes de « résistance passive » à l'intérieur de l'usine, en particulier en ralentissant la production des blindages ou dans les ateliers de construction mécanique, réquisitionnés par l'occupant. Il fut également appelé à plusieurs reprises à faire équipe avec des secouristes après les bombardements aériens, notamment le 20 juin 1943, où il y eut 281 morts et plusieurs centaines de blessés, et durant une semaine à la gare de triage de Nevers en mai 1944.

Le 15 octobre 1944, Bernard Loiseau adhéra sans hésitation à la CFTC. Il y retrouva des anciens comme Georges Charnet*, Jean Simonnot*, Jean Gautheron* et de nombreux autres. Lorsque l'Union départementale CFTC, dont Robert Béduneau* était secrétaire permanent, se reconstitua en 1945, il fut élu à la commission exécutive dont il allait rester membre jusqu'en 1977.

Le 6 mai 1946, il fut appelé au service militaire et quitta la JOC, tout en s'engageant à poursuivre ses responsabilités syndicales. Il fut affecté au 61e régiment d'artillerie au camp de Valdahon, où il obtint le grade de maréchal des logis chef. Il fut libéré le 6 novembre 1947.

De retour à l'atelier de construction mécanique, Bernard Loiseau fut candidat aux élections des délégués du personnel. Élu en 1948, il allait assumer cette responsabilité jusqu'en 1964, année où il allait devenir permanent syndical et membre du bureau de l'Union départementale. Bernard Loiseau mena de front activités au sein de l'entreprise et participation à de nombreuses formations syndicales en Bourgogne et dans la région lyonnaise. En juin 1948, il prit part aux travaux de l'ENO (École normale ouvrière) au centre de « la Rivette », où il eut la surprise de rencontrer Joseph Folliet*, auquel il fera référence toute sa vie ; en 1950, pour la première fois, il suivit avec Jean Simonnot* une formation sur la sécurité dans l'entreprise à Bierville, où il allait souvent retourner et rencontrer Jean Lannes, Jean Maire* ou Jacques Delors pour débattre des questions économiques et industrielles.

À partir de son expérience militante, Bernard Loiseau fut élu et siégea au comité d'établissement, puis au comité central d'entreprise des usines Schneider de 1952 à 1964. Parallèlement, il participa, avec Jean Simonnot, alors président du syndicat de la métallurgie du Creusot et membre du bureau fédéral, aux travaux de la commission paritaire sur l'industrie auprès de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) à Luxembourg. Ayant constaté, entre autres, les dégâts de la guerre sur l'habitat, la CECA décida un programme de construction de nouveaux logements. Trois sous-commissions tripartites furent instituées pour l'ensemble du pays, la troisième couvrant le Centre Midi, Le Creusot, la Saône-et-Loire, la Nièvre, toute la région stéphanoise, Decazeville, Gardanne et les Alpes. Bernard Loiseau et un représentant de Saint-Étienne furent mandatés pour participer aux travaux. La construction d'une cité fut décidée à Torcy (Saône-et-Loire) qui disposait d'un terrain à l'entrée du Creusot. La cité porta longtemps le label CECA. Développant ses activités syndicales hors de l'entreprise, Bernard Loiseau réalisa de nombreuses formations en Saône-et-Loire, accompagnant de nouvelles implantations de la CFTC.

Depuis 1955, avec l'appui de l'Union des syndicats de la métallurgie CFTC de Saône-et-Loire, Bernard Loiseau participait régulièrement, à la tête des délégations de la CFTC, aux négociations avec les représentants du patronat de la métallurgie du département. Il signa des accords sur les salaires minimaux et obtint une convention collective de la branche. Il se fit aussi connaître au sein de la Fédération générale de la métallurgie (FGM) lorsqu'il entra en mars 1961, sur la proposition de Jean Maire, au conseil fédéral au nom de la branche équipement, mécanique. Il y resta jusqu'en 1974.

Rapidement, les dirigeants de la FGM poussèrent Bernard Loiseau à devenir permanent syndical régional pour la métallurgie avec l'objectif de développer le nombre d'adhérents, de permettre de nouvelles implantations, de soutenir les secteurs qui démarraient et de devenir le futur secrétaire général. Le 1er octobre 1964, il quitta son emploi à la Société des forges et ateliers du Creusot (SFAC) usines Schneider et devint permanent. Immédiatement, il organisa de nombreuses tournées pour soutenir le débat interne précédant le congrès extraordinaire de la CFTC et impulser la préparation d'une assemblée générale constitutive de l'Union régionale de la métallurgie de Bourgogne. Elle se tint le 30 janvier 1965 avec des représentants de la Côte-d'Or, René Dortel*, Jean-Louis Pivaty* de Dijon ; Jean Busseuil*, Gabriel Bulliot*, Camille Dufour de Saône-et-Loire ; Roger Bergin* de Nevers ; Noël Berry*, Hubert Rouau* de l'Yonne. La FGM fut représentée par René Carème*. Bernard Loiseau, élu secrétaire général, fit alors partie de la commission exécutive de la Fédération au congrès de 1968.

Il réussit l'organisation du congrès de la Fédération à Dijon en 1971. Une nouvelle fois, tous les syndicats de la métallurgie de la région se mobilisèrent pour que les centaines de congressistes, les invités français et étrangers, les représentants de la presse, les autres organisations syndicales et amies, puissent être accueillis

dans les meilleures conditions. Ses amis syndicalistes du Creusot se mobilisèrent sur le regroupement en 1970 de la SFAC et des Chantiers et Ateliers des forges de la Loire (CAFL) en Creusot-Loire. L'action syndicale pouvait-elle avoir dans certains domaines des prolongements dans l'action politique ? C'était la période de la création du PS, et le PSU attirait de nombreux jeunes.
Souhaitant retourner dans l'entreprise et poursuivre l'action syndicale, Bernard Loiseau désirait également s'engager dans le militantisme politique. Il revint dans l'usine en septembre 1972 avec un emploi d'agent technique 1er échelon au service mouvement, dans un bureau l'isolant de ses anciens camarades. Il conserva le mandat syndical au conseil fédéral jusqu'en 1974 où il fut remplacé par Michel Marti*, désigné au nom de la même branche. À partir de 1973, il fut réélu délégué du personnel et désigné délégué syndical.
Membre du Parti socialiste, il se présenta aux élections municipales de 1977 sur une liste commune, composée de seize socialistes (dont lui) et quinze communistes. La liste était conduite par Camille Dufour, lui-même conseiller général du canton ouest du Creusot depuis 1976. La liste obtint la majorité avec 51,37 % des suffrages, mais fut invalidée par le tribunal administratif de Dijon, l'un des membres de la liste se trouvant alors en situation de règlement judiciaire et, de ce fait, dans une situation d'inéligibilité. De nouvelles élections furent organisées en juin 1978 et la liste de gauche l'emporta avec 64,12 % des voix. Bernard Loiseau fut confirmé conseiller municipal. Lorsqu'en 1977, Camille Dufour prit la présidence de la Communauté urbaine du Creusot-Montceau-les-Mines, il fut désigné par les conseillers municipaux pour faire partie des cinquante membres du conseil communautaire. Il allait y siéger jusqu'en 1995.
Persuadé que l'avenir professionnel des jeunes passait par l'obtention d'un emploi et une formation professionnelle, Bernard Loiseau impulsa avec Camille Dufour la création d'un comité local pour l'emploi, inauguré en décembre 1981. Le Creusot bénéficia d'une des Missions locales pour l'emploi, créées par ordonnance du président de la République le 22 mars 1982 sur la base du rapport présenté par le professeur Schwartz. S'appuyant sur le comité local qui venait d'être mis en place, Bernard Loiseau en devint le président délégué.
En 1983, il fut élu premier adjoint du Creusot à un moment où les difficultés entraînaient des pertes d'emplois. L'annonce en 1984 du dépôt de bilan de Creusot-Loire tomba comme un couperet. Bernard Loiseau se mobilisa immédiatement et de manière permanente pour limiter les effets catastrophiques d'une telle décision. Il contribua à mener la lutte qui allait déboucher sur le sauvetage d'un maximum d'emplois. Après l'éclatement du groupe Creusot-Loire sur le site du Creusot et sa division en secteurs de production spécialisés qui furent repris par Usinor, Framatôme, Jeumont-Schneider, il restait encore près de 1 000 salariés sans emploi. Grâce à la coordination entre les acteurs municipaux, syndicaux, économiques, la Mission locale, l'ANPE et l'Association pour le reclassement et la formation des anciens salariés de Creusot Loire (ARFAS), la presque totalité des salariés retrouva un emploi, avec le soutien de Jean François Gros* et Jean Brochot* (CFDT du Creusot), de l'Union régionale métaux de Bourgogne CFDT, animée par Gilbert Fournier*, et de l'ANPE.
Parallèlement à son action municipale, Bernard Loiseau, après un large débat au sein des sections du PS de la circonscription, fut appelé comme candidat suppléant d'André Billardon aux élections législatives de 1981. Il en fut de même aux élections de 1988. À cette date, il prit part, au niveau national, aux travaux sur l'évaluation des Missions locales à la délégation interministérielle « Jeunes » que dirigeait Bertrand Schwartz, en lien Jacques Chérèque. Michel Rocard*, premier ministre, nomma Bernard Loiseau au conseil national des Missions locales en juillet 1990 et lui demanda de préparer le projet de statut du personnel. Il créa en 1997 l'Association régionale des Missions locales qu'il présida jusqu'en septembre 2000. Toujours en 1997, il fonda avec quelques collègues présidents l'Association nationale dont il devint président et la transforma en un syndicat d'employeurs qui permit de signer en 2001 la convention collective des personnels des Missions locales.
À l'occasion de la nomination d'André Billardon comme ministre délégué à l'Énergie auprès de Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'Économie, en octobre 1992, Bernard Loiseau devint député. À l'Assemblée, il interpella Martine Aubry, ministre du Travail, sur les Missions locales et l'avenir des jeunes. Il avait pris son fils Philippe comme attaché parlementaire. Son mandat parlementaire prit fin le 1er avril 1993, au terme de la législature.
Bernard Loiseau s'était marié le 1er avril 1948 dans sa ville natale avec Simonne Durand, militante jociste du Creusot. Il eut trois enfants : Jean-Luc (15 février 1949), Odile (30 mars 1952) et Philippe (24 juin 1964).
Pierre Joxe lui avait remis la Légion d'honneur le 22 décembre 1986.

SOURCES : Archives syndicat CFDT du Creusot. — Archives interfédérales CFDT. — Archives de l'Association bourguignonne des amis du Maitron. — Écrits de Bernard Loiseau et entretiens avec la famille. — Interviews de militants. — Paul Vannier, *Bernard Loiseau. Une vie militante*, L'Harmattan, 2010.
Jean Limonet

MARC Edmond
Né le 5 mars 1919 ; mineur ; militant communiste et syndicaliste CGT de Saône-et-Loire, membre du bureau de la fédération nationale CGT du Sous-Sol.

MATHY Marcel, Marie, André
Né le 10 avril 1911 à Brienne (Saône-et-Loire), mort le 20 mars 1982 à Macon (Saône-et-Loire) ; propriétaire exploitant ; militant socialiste et syndicaliste ; président de la FDSEA de Saône et Loire de 1965 à 1967 ; maire de Brienne (1959-1980) ; sénateur de Saône-et-Loire (1967-1982) ; conseiller régional de Bourgogne.

VESCA Maryse [Vesca Luisia, Maria] épouse ADAM
Née le 17 mars 1937 à Turin (Italie) ; ouvrière, employée de maison, aide ménagère ; syndicaliste CGT ; conseillère municipale de Montchanin (Saône-et-Loire) ; membre de l'équipe départementale de l'ACO à à partir de 1968 et du comité national de l'ACO.

VLAKOS Georges, Jean
Né le 21 novembre 1924 au Creusot (Saône-et-Loire) ; tourneur ; syndicaliste CGT, Secrétaire Général de l'Union départementale CGT de Saône-et-Loire en 1968 ; militant communiste.

Fils d'un immigré grec, arrivé en France en 1919, naturalisé en 1921 et qui travaillait dans une fonderie comme burineur à sa naissance et d'une mère originaire de Nevers, Georges Vlakos, titulaire du Certificat d'études primaires, fréquenta l'école spéciale Schneider où il obtint un CAP de tourneur. Au moment d'entrer dans la vie active, il rejoignit la Résistance et combattit au sein du maquis de Saint-Gengoux-le-National à l'ouest de Tournus entre mars 1944 et août 1944. Il intégra ensuite l'armée française jusqu'en décembre 1945.
Après un bref passage en Algérie où, syndicaliste CGT, il fut licencié, il revint en Saône-et-Loire et fut embauché aux usines du Creusot. Au milieu des années 1950, il faisait partie de la commission exécutive de l'UD-CGT de Saône-et-Loire. Il était alors déjà secrétaire du syndicat des métaux de Saône-et-Loire. De 1959 à la fin des années 1960, il siégea au bureau de l'Union départementale CGT de Saône-et-Loire, jouant notamment un rôle particulièrement actif dans la conduite du mouvement de grève qui paralysa la ville en 1968. En 1965, alors candidat PCF aux municipales, il était présenté comme secrétaire du comité d'entreprise et secrétaire du comité central d'entreprise.
Militant du PCF depuis 1955. Georges Vlakos occupait des fonctions fédérales, siégeant à la commission exécutive fédérale de 1954 au congrès de 1971 où il ne se représenta pas. Il fut candidat aux élections municipales au Creusot en 1953, 1959 et 1965. Membre des Combattants de la Paix, il fut désigné pour être délégué au Congrès d'Helsinki en 1955. Il semble que ses nombreuses activités militantes (il était également administrateur de la CAF et membre de diverses commissions paritaires des établissements Schneider) lui aient été reprochées et que des ennuis de santé aient également mis fin à ses engagements.
Georges Vlakos s'était marié au Creusot en 1950.
SOURCES : Notice individuelle, Archives Départementales de Sâone-et-Loire, cote 1714 W 101.
Stéphane Paquelin, Jean-François Poujeade

Biographies des acteurs nationaux cités dans les documents

COHN-BENDIT Daniel

Né en France (4 avril 1945) de parents allemands antinazis, il opte pour la nationalité allemande en 1959. Militant libertaire, il fait ses études supérieures en France, à l'université Paris-Nanterre. « Dany le Rouge » accède à la notoriété durant le mouvement de mai 68, dont il est l'un des leaders. N'ayant pas à l'époque la nationalité française, il est ensuite expulsé en Allemagne par le gouvernement français. homme politique franco-allemand ; actif en politique aussi bien en Allemagne qu'en France, il a obtenu la nationalité française en 2015.

En 1965-1966, il est inscrit à la Sorbonne-Censier.Il est alors proche du communisme et participe activement à la Liaison des étudiants anarchistes (LEA). Le 14 décembre 1966, il est interpellé par la police lors d'une manifestation devant l'ambassade du Pérou.

Il entreprend ensuite des études de sociologie à la faculté de Nanterre. Considéré comme perturbateur, il est menacé à la rentrée 1967 d'être transféré à la Sorbonne, étant donné que son domicile se trouve dans le XV^{e} arrondissement.

L'année 1967 est encore plus agitée avec notamment, en mars, l'occupation par 60 étudiants d'un des pavillons de la cité universitaire réservé aux étudiantes (les filles ont le droit d'accéder au bâtiment des garçons après 22 heures mais l'inverse est interdit) et, en décembre, une grève de deux semaines autour de la question des examens.

Le 8 janvier 1968, il interpelle le ministre de la Jeunesse et des Sports venu inaugurer la piscine de la faculté à propos d'un rapport publié par le ministère sur la jeunesse : « 400 pages sur la jeunesse, et pas un mot sur la sexualité ! ». Le doyen lance alors contre lui une procédure d'expulsion du territoire, il comparaît le 16 février devant la commission d'expulsion de la préfecture de police de Paris. La procédure d'expulsion n'aboutit pas.

Mouvement du 22-Mars

L'étape suivante est la manifestation du 20 mars contre la guerre du Viêt Nam. Quelques étudiants ayant été arrêtés, les militants de Nanterre décident d'occuper la tour de l'administration de la faculté, occupation qui a lieu le 22 mars. Ils évacuent après avoir appris la libération de leurs collègues.

C'est le point de départ du Mouvement du 22 mars et le début de la notoriété nationale de Daniel Cohn-Bendit. Le mouvement s'organise, de façon très informelle, autour de lui et de quelques autres militants. Le mois d'avril est marqué par une agitation incessante à Nanterre.

Le samedi 27 avril, Daniel Cohn-Bendit est arrêté à son domicile en début de matinée ; il est poursuivi d'une part à la suite de la plainte d'un étudiant de la FNEF (pour violences) mais aussi pour avoir participé à la rédaction d'un tract sur la confection des cocktails Molotov ; il est relâché vers 20 heures après avoir été interrogé au commissariat de Nanterre. Le mardi 30 avril, le parquet annonce l'ouverture d'une information judiciaire.

Le jeudi 2 mai, huit étudiants dont Daniel Cohn-Bendit sont convoqués pour un conseil de discipline de l'Université de Paris le 6 mai. Le jeudi soir, en raison de l'agitation consécutive, le doyen de Nanterre décide de suspendre les cours.

Le 1er mai, lors de la manifestation pour la Journée internationale des travailleurs, il participe au cortège du « 22 mars » qui s'affronte violemment au service d'ordre de la CGT.

Le vendredi 3 mai, en début d'après-midi, les militants du Mouvement du 22 Mars participent à un meeting restreint (400 personnes) dans la cour de la Sorbonne ; vers 16 heures, la police ayant pénétré dans l'Université et arrêté les participants, des échauffourées avec les étudiants restés à l'extérieur éclatent et durent une partie de la nuit. C'est la première « journée de mai », à laquelle Cohn-Bendit, interrogé dans un commissariat, ne participe pas (il est relâché dans la journée du samedi).

Le lundi 6 débute le conseil de discipline à la Sorbonne, par ailleurs fermée et protégée par la police . Durant cette matinée, un cortège de 4 000 à 5 000 étudiants parcourt Paris pour demander l'arrêt de la répression (contre les huit, mais aussi contre les personnes arrêtées le vendredi soir). À partir de là, s'enclenche le processus de la révolte étudiante qui fait de lui une personnalité médiatique sous le surnom de « Dany le rouge ».
Le lundi 13 mai, premier jour de la grève générale nationale, il défile en tête de la manifestation parisienne
La Sorbonne et Nanterre étant rouvertes et occupées (13 mai) et les détenus des journées du 3 au 10 ayant été libérés, sa dernière intervention concerne l'occupation du théâtre de l'Odéon le jeudi 16 mai.
Il prend alors un peu de distance avec le mouvement parisien, partant d'abord à Saint-Nazaire, puis il envisage d'intervenir en Belgique, mais le gouvernement belge lui interdit l'accès du territoire. Il décide d'aller à Berlin puis ensuite à Amsterdam.
Le 21 mai, il est frappé en tant que ressortissant étranger par un arrêté d'expulsion du ministre de l'Intérieur ;.
Le 28 mai, il parvient à revenir à Paris sous un déguisement avec également une teinture pour cacher la couleur de ses cheveux, et assiste à un meeting à la Sorbonne où il est acclamé. Il passe ensuite quatre jours en France, participant même à une manifestation, puis décide de quitter le territoire.
Le Mouvement du 22 mars est dissous le 12 juin, comme les autres groupes gauchistes.

LANGLADE Xavier
Né le 19 avril 1946 à Sainte-Foy-lès-Lyon, (Rhône), mort d'un infarctus à La Havane (Cuba) le 15 janvier 2007 ; militant du PCI minoritaire et de la JCR avant 1968, puis militant de la LC/LCR ; responsable du Service d'Ordre (SO) ; son arrestation à Paris le 20 mars 1968 fut à l'origine du mouvement du 22 mars à Nanterre.

Étudiant en sociologie, Xavier Langlade était inscrit à l'École Pratique des Hautes Études (EPHE) à Paris et à l'université de Nanterre. Militant engagé contre l'impérialisme américain, contre l'intervention américaine au Vietnam, il faisait partie du Comité Vietnam National (CVN), créé le 30 novembre 1966 .Aux côtés de Daniel Bensaïd étudiant à Nanterre comme lui, il était militant de la JCR mais aussi du PCI minoritaire. Il fut aussi un des organisateurs du cortège de la JCR, co-organisatrice d'une manifestation internationale de solidarité avec le Vietnam, à Berlin-Ouest les 17 et 18 février 1968. C'est au cours d'une manifestation contre l'agence American Express de la rue Scribe (Paris IXe arr.) dont les vitrines furent brisées, qu'il fut arrêté le 20 mars 1968 avec 5 de ses camarades. La riposte de ses camarades de Nanterre, militants JCR et Libertaires (dont Daniel Cohn-Bendit) unis, avec l'occupation au soir du 21 de la tour administrative de l'université et la formation du Mouvement du 22 Mars, fut l'étincelle qui déclencha le mouvement de Mai 68. Libéré le soir même du 22 mars, bien qu'inculpé pour participation à l'organisation d'une manifestation non déclarée et bris de clôture, il fut de nouveau interpelé à La Sorbonne le 3 mai 1968.
Dans l'hommage qu'il lui rend après sa mort, Daniel Bensaïd le décrit comme « beau gosse, un tantinet frimeur, plutôt laconique, d'une élégante ironie ». Mais sa sérénité inspirait confiance et, en tant qu'un des responsables du Service d'Ordre, il fut un des organisateurs de la manifestation du 21 juin 1973 contre Ordre Nouveau, qui entraîna la dissolution de la Ligue. Dans la deuxième moitié des années 70, tout en travaillant chez l'éditeur Maspero jusqu'en 1983, il se consacra à *Rouge*, l'organe de la LCR, et à *Inprecor*, le mensuel de la IVe Internationale. Il y apprit le métier de correcteur. Entré au Figaro comme correcteur, il prit vite des responsabilités au sein du Syndicat du Livre CGT. En 1995, il partit en Amérique latine rejoindre sa nouvelle épouse, Lea Guido, une militante sandiniste,

organisatrice à partir de 1977 au Nicaragua, de l'Ampronac (*Asociación de Mujeres ante la Problemática Nacional*). Au lendemain de la victoire des Sandinistes, elle devint Ministre du Bien-Être social puis Ministre de la Santé jusqu'en 1986.

TAUTIN Gilles

Mort le 10 juin 1968 à Meulan, est un lycéen, militant maoïste du *Mouvement de soutien aux luttes du peuple* et membre de l'Union des jeunesses communistes marxistes-léninistes

Le 10 juin 1968, vers 16 h 30, âgé de 17 ans, élève de 1re C au lycée Stéphane-Mallarmé, il meurt noyé dans la Seine en tentant d'échapper à une charge de gendarmes mobiles, aux abords de l'usine Renault de Flins à Meulan.

Dans le sillage des événements de mai 68, début juin, les affrontements violents entre étudiants et forces de l'ordre se déplacent du quartier latin vers les grandes concentrations ouvrières.

Le 7 juin, les ouvriers de l'usine Renault de Flins refusent de reprendre le travail malgré l'intervention de la gendarmerie. Ils sont soutenus par des étudiants venus de Paris.

Le lundi 10 juin, les maoïstes de l'UJCML et les libertaires du Mouvement du 22 mars organisent une marche sur Flins en soutien aux grévistes. De violents affrontements ont lieu avec les Gardes mobiles et les CRS.

« Le 10 juin dans un champ près de Meulan, en voyant arriver vers eux une dizaine de gendarmes mobiles, un petit groupe de jeunes maoïstes s'enfuient en traversant la Seine à la nage. L'un d'eux, Gilles Tautin, un lycéen de 17 ans, est emporté par le courant. Sa mort est très vite attribuée aux forces de police. Gilles Tautin devient un héros et martyr de mai-juin. ».

Les circonstances de la noyade de Gilles Tautin demeurent controversées. Deux versions des faits sont contradictoires. L'une, en effet, engage la responsabilité des forces de l'ordre en leur faisant jouer un rôle déterminant et en allant jusqu'à leur attribuer une volonté homicide.

Selon les autorités, dans un communiqué officiel, les jeunes auraient choisi de se jeter volontairement à l'eau sans qu'un danger précis les menace. Leur attitude s'expliquerait par le climat qui, depuis plusieurs jours, s'est installé dans les environs de Flins, où les contrôles n'ont cessé d'alterner avec les poursuites et les chasses à l'homme.

Du côté des étudiants, selon le bureau de presse de l'Union nationale des étudiants de France réunissant des récits de témoins qui assistent à la scène du haut du pont de Meulan, le groupe de jeunes a été chargé par des gendarmes. Comme ils ne connaissent pas les lieux, ils se sont trouvés bloqués sur une berge. C'est alors, qu'ils auraient été frappés par les policiers, poussés à l'eau par ceux-ci qui s'employèrent à les empêcher de reprendre pied et de regagner la rive.

Selon cette version, le groupe de jeunes, dont Gilles Tautin, « après une course-poursuite avec les forces de l'ordre » ont été matraqués avant de se jeter dans la Seine.

Les 10-11 et 11-12 juin 1968, l'annonce de la mort de Gilles Tautin déclenche les deux dernières nuits d'émeutes et de barricades : de violents affrontements opposent forces de l'ordre et étudiants au quartier latin.

BEYLOT Jean

Deux hommes sont morts pendant la grève de mai-juin 1968 aux usines Peugeot de Sochaux (Doubs). Ils s'appelaient Pierre Beylot et Henri Blanchet. Ils avaient 24 et 49 ans. Le premier a été tué d'une balle tirée par un CRS, le second a chuté d'un mur. Cela s'est passé le 11 juin, au cours de violents affrontements entre ouvriers et forces de l'ordre chargées de «libérer» l'usine ».

En 1968, Peugeot emploie 25 000 salariés à Sochaux. Dans la première quinzaine de mai, il ne se passe rien. La grève avec occupation est finalement votée le 20 mai. Pour expliquer ce déclenchement tardif du mouvement, les syndicalistes invoquent le cuisant échec de la grève de 1965 pour une augmentation de 20 centimes de l'heure.
A l'intérieur de l'usine, l'occupation s'organise. Dans les ateliers, les occupants jouent aux cartes et aux boules, suivent les événements à la radio. La direction est reléguée à l'extérieur et la prise de contrôle de l'usine se nourrit de symboles : une mitraillette factice perchée sur le toit d'une loge de «garde-chiourme», des fresques peintes sur les murs d'enceinte, montrant un métallo terrassant un lion - emblème de Peugeot.
Certains s'en souviennent. Le 11 juin 1968 vers 4 heures du matin, des incidents éclatent devant l'usine de Peugeot Sochaux.
Après 22 jours de grève entamée lors du mouvement national de mai 68, la reprise du travail est votée aux usines automobiles Peugeot, mais un piquet de grève s'est reformé devant l'usine. Quand les ouvriers non grévistes arrivent au petit matin pour prendre le travail, les échauffourées commencent. Les forces de l'ordre interviennent. Des boulons et pierres sont jetés sur les CRS. Les forces de l'ordre ripostent à coup de grenades. Pierre Beylot, 24 ans et Henri Blanchet 49 ans trouvent la mort. Le premier est tué d'une balle de 9 mm tirée par un CRS, le second chute d'un pont. Les incidents vont durer une grande partie de la journée. André Boulloche député de l'époque demande aux forces de l'ordre de se retirer et appelle au calme. Le travail ne reprendra à l'usine que le 21 juin 1968. Aujourd'hui, aux portes de l'usine, une stèle rend hommage aux deux ouvriers.

Hommes politiques cités dans les documents

DE GAULLE Charles

Né à Lille le 22 novembre 1890, mort le 9 novembre 1970 à Colombey-les-Deux-Eglises.

Revenu au pouvoir à la faveur de la crise algérienne (mai 1958), il fait approuver une nouvelle Constitution, qui fonde la V^{e} République. Président de la République (1959), il met fin à la guerre d'Algérie et renforce l'autorité présidentielle par l'élection du président de la République au suffrage universel (1962). Il mène une politique de réconciliation avec l'Allemagne (traité franco-allemand, 1963). Réélu en 1965, il développe une politique étrangère d'indépendance nationale.

Lors des évènements de mai 1968. De Gaulle laisse le soin à son premier ministre Georges Pompidou d'intervenir. Mais face à un mouvement qui ne faiblit pas, de Gaulle s'envole sans prévenir le 29 mai pour Baden-Baden afin de s'assurer de la fidélité de l'armée auprès de Massu. De retour le lendemain, il prononce un discours de fermeté où il dénonce la **«** chienlit **»** et appelle à manifester pour le pouvoir en place**.**

La mobilisation qui suit cet appel est un succès, et le nouveau parti de de Gaulle sort renforcé des législatives de juin 1968. Mais l'homme, qui n'a pas compris les revendications de la jeunesse, est en décalage avec la société. Perçu comme un homme d'un autre siècle, le sursis qu'il a obtenu ne durera qu'un an**.** Le 27 avril 1969 lors d'un référendum sur la régionalisation, qu'il présente lui-même comme un plébiscite, les Français votent contre la loi et l'homme. De Gaulle démissionne dès le lendemain et part en voyage en Irlande avant de passer la dernière année de sa vie à Colombey-les-Deux-Eglises.

MENDÈS FRANCE Pierre

Né le 11 janvier 1907 à Paris, mort le 18 octobre 1982 à Paris

Pierre Mendès France, étudiant en droit, s'engage très jeune en politique.

A la suite des événements du 6 février 1934 il s'engage en faveur du Front Il conserve son siège de député en mai 1936 et soutint sans ambiguïté les mesures du gouvernement de Léon Blum.

En juin 1940 il entend l'appel du général de Gaulle et cherche à rejoindre le Maroc pour continuer le combat mais il est arrêté en août 1940, jugé en 1941 et condamné à six ans d'emprisonnement. Il s'enfuit et rejoint Londres en 1942. En 1943, il est nommé commissaire aux Finances par de Gaulle et quitte Londres pour Alger. Il s'emploie à mettre de l'ordre dans les Finances du Comité français de Libération nationale et prépare les mesures à adopter à la Libération. En juillet 1944, il est chef de la délégation française à la Conférence monétaire internationale de Bretton-Woods, conférence chargée de l'élaboration d'un nouveau système monétaire international. Il est nommé ministre de l'Économie nationale à la Libération mais en désaccord avec le ministre des finances il démissionne en avril 1945.

Pierre Mendès France, retrouve ses fonctions locales (maire) et nationales (député). Ainsi lors de l'élection de la deuxième Assemblée consultative le 2 juin 1946. Il conduit une liste du rassemblement des gauches républicaines.

Mendès France, populaire dans le pays, prend en mai 1955 le contrôle du parti radical au congrès de Wagram mais quitte la direction du parti en novembre 1957.

En 1958 il refuse l'investiture et les pleins pouvoirs au Général De Gaulle. Il s'oppose à lui sans discontinuer pendant dix ans.

Les événements de mai 1968 amène la gauche non communiste et certains centristes à faire appel à lui. Il assiste, sans prendre la parole, à un meeting organisé par le PSU au stade Charléty. Ce positionnement contribue à sa défaite, de justesse, lors des élections législatives qui suivent.

Il poursuit son engagement en politique (il soutient François Mitterrand en 1974 et 1981) jusqu'à sa mort en 1982, mais ne brigue plus aucun mandat électoral.

MITTERRAND François
Né le 26 octobre 1916 à Jarnac, mort le 8 janvier 1996 à Paris

Son premier engagement politique se situe au milieu des années trente dans la mouvance du mouvement des Croix de Feu du colonel de la Rocque. Il est hostile au Front populaire et partage l'anticommunisme de la droite française. Fait prisonnier dès le début de la guerre, à son retour en France après son évasion en 1941, il travaille à Vichy au Commissariat général aux prisonniers de guerre.
Mais en 1943 Il s'engage dans la résistance où il va prendre des responsabilités importantes sans rompre officiellement, au départ, avec Vichy. Il rencontre le général de Gaulle à Alger mais refuse toute allégeance au chef de la France libre. À la Libération, à la fois résistant, anticommuniste et hostile aux conceptions du général de Gaulle, il fait partie de la nouvelle classe politique qui fonde et défend le régime de la IVe République contre les assauts conjugués des communistes et des gaullistes. Débute alors une carrière politique qui en fait rapidement l'une des principales personnalités politiques du régime.
François Mitterrand se présente aux élections législatives de 1946 sous l'étiquette du Rassemblement des gauches républicaines (RGR), ayant adhéré à l'une de ses composantes, l'UDSR, Union démocratique et socialiste de la Résistance. Mais à partir de 1947, il entame une évolution politique qui le conduit progressivement vers le centre-gauche et une carrière nationale puisqu'il est ministre à plusieurs reprises dans les gouvernements de la IVe République jusqu'en 1953. Il débute par ailleurs une carrière d'élu local très actif dans la Nièvre.
Entendant jouer un rôle politique majeur au sein de l'UDSR, la configuration politique interne de cette organisation favorise alors son évolution vers la gauche. François Mitterrand apparaît alors comme un démocrate libéral de centre-gauche. Au congrès de l'UDSR de 1951, son évolution vers la gauche s'accélère. La période 1952-1954 accentue son évolution vers la gauche. En 1952, il souhaite le retour de la SFIO au gouvernement. Puis il se rapproche de Pierre Mendès France en 1953 et prône l'entente entre la SFIO et l'UDSR. Il est ministre de l'intérieur dans le gouvernement Mendès France et est très favorable aux accords de Genève du 21 juillet 1954. .
Au moment où la IVe République s'effondre, il appartient à la gauche anti-communiste. Il est proche des socialistes. Les années 1958-1971, voient François Mitterrand acquérir une position de premier plan à gauche, passant de représentant remarqué de l'antigaullisme à celui de premier secrétaire du parti socialiste.
En mai 1958, François Mitterrand est au premier rang de ceux qui s'opposent au retour au pouvoir du général de Gaulle. Les élections législatives de 1958 sont un désastre et François Mitterrand reste à l'écart de la vie politique jusqu'en 1962.
Il amorce alors son retour politique, son pamphlet, *Le coup d'État permanent,* publié en 1964, en fait l'un des principaux porte-parole de l'antigaullisme. L'élection présidentielle de 1965 le ramène au premier plan et lui offre l'occasion inespérée et décisive de commencer une nouvelle carrière politique. Il parvient à être le candidat unique de la gauche et à mettre en ballottage le général de Gaulle. Avec 45 % des suffrages exprimés au second tour de scrutin, il s'impose comme le leader de la gauche non communiste.
En octobre 1965, il crée, au lendemain de sa déclaration de candidature, la FGDS - Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste - qui regroupe la SFIO, le parti radical et des clubs de la gauche non communiste. Il réalise ainsi son ancien projet. François Mitterrand met en œuvre une nouvelle stratégie, l'alliance avec le Parti communiste, seule stratégie capable à ses yeux de ramener la gauche au pouvoir.
François Mitterrand se situe désormais clairement à la gauche du paysage politique français. En mai 1968, il tente de profiter de la crise pour conquérir le pouvoir. En tant que président de la FGDS (Fédération de la gauche démocrate et socialiste), il tient une conférence de presse à l'Hôtel Continental. Refusant toute autre hypothèse que le départ du général de Gaulle, Mitterrand annonce sa candidature à la présidence de la République, promet une dissolution et des élections générales en octobre et la formation d'un gouvernement. Mais les événements de mai 1968 ainsi que le désastre électoral de la gauche le marginalisent une nouvelle fois. Les leaders de gauche lui font porter la responsabilité de ce désastre et l'obligent à quitter la présidence de la FGDS. Celle-ci disparaît à cette occasion. François Mitterrand paraît alors à nouveau sans avenir politique. Après le désastre subi par les formations de gauche lors de l'élection présidentielle de 1969, qu'elles avaient cru pouvoir aborder en ordre dispersé, et la rénovation du parti socialiste au congrès d'Epinay (1971), François Mitterrand s'impose définitivement comme le candidat de la gauche unie. Il manque de peu l'élection de 1974, mais est élu Président de la République en 1981 et facilement réélu en 1988

PEYREFITTE Alain

Né le 26août1925 à Najac dans l'Aveyron, mort le 27novembre1999 à Paris, est un homme d'État, diplomate et écrivain français, membre de l'Académie française.

Ministre du général de Gaulle, de Georges Pompidou et de Valéry Giscard d'Estaing, il fait des passages marquants aux ministères de l'Information (création de l'ORTF), de la Recherche scientifique (accélération du programme de dissuasion nucléaire français) et de la Justice (loi liberté et sécurité). Il est élu député dans toutes les législatures de la Ve République, puis sénateur en 1995.
Écrivain à succès avec *Le Mal français* et *Quand la Chine s'éveillera… le monde tremblera*, son œuvre majeure est *La Société de confiance*. Proche du fondateur de la Ve République, son livre d'entretiens *C'était de Gaulle* fait référence. Il collabore à de nombreux journaux et prend en 1983 la présidence du comité éditorial du *Figaro*. Son œuvre lui vaut d'être élu à l'Académie française le 10 février 1977.
En avril 1967, il devient ministre de l'Éducation nationale. Mais il est contraint à la démission, du fait des événements de Mai 68 et parce que Georges Pompidou considère que les décisions de son ministre ont exacerbé les tensions.

POMPIDOU Georges

Né le 5 juillet 1911 à Montboudif (Cantal) et mort le 2 avril 1974 à Paris, est un haut fonctionnaire et homme d'État français. Il est président de la République française du 20 juin 1969 au 2 avril 1974.

Reçu premier à l'agrégation de lettres en 1934 et diplômé de l'École libre des Sciences politiques, il accomplit ensuite son service militaire à Clermont-Ferrand en qualité d'officier de réserve. Il enseigne d'abord au lycée Saint-Charles de Marseille puis au lycée Henri IV à Paris. Au début de la guerre, il est mobilisé mais est de retour au lycée Henri IV en juin 1940.
Dès septembre 1944, il entre au cabinet du général de Gaulle, président du Gouvernement provisoire. Il est chargé de suivre les questions de politique intérieure et d'éducation
Sans toutefois adhérer au Rassemblement du Peuple Français, crée en 1947, il participa à l'aventure de ce parti et resta proche des milieux gaullistes C'est à cette époque qu'il devient secrétaire général de la Fondation Anne de Gaulle. Durant cette période, Georges Pompidou fait parti du cercle restreint des proches du Général et cette proximité le conduit à être nommé chef de son cabinet d'avril 1948 à 1953.
Cette année-là, il entre à la banque Rothschild où il occupe rapidement les fonctions de directeur général et d'administrateur de nombreuses sociétés. C'est pour lui l'occasion de participer à la vie économique du pays, d'accroître le champ de ses compétences et d'établir un éventail plus large de relations.
L'année 1958 est celle du retour du général de Gaulle au pouvoir et de Georges Pompidou aux affaires politiques. Le dernier président du Conseil de la IVe République fait appel à lui pour diriger son cabinet de juin 1958 à janvier 1959. Il a alors un rôle décisif auprès du Général, accompagnant les travaux d'élaboration de la Constitution et encourageant les réformes économiques et monétaires.
Le général de Gaulle élu à la présidence, Georges Pompidou retourne pendant quelque temps vers le monde de l'entreprise en réintégrant la banque Rothschild. Toutefois, il reste toujours en relation avec le Général, et en particulier il accepte, en février 1961, une mission secrète afin de faciliter les négociations avec le FLN algérien.
Après l'approbation des Accords d'Évian par référendum en avril 1962, le général de Gaulle nomme Georges Pompidou Premier ministre à la place de Michel Debré. C'est ainsi un homme certes expérimenté mais peu connu du grand public qui arriva à Matignon le 14 avril.
L'année 1962 est marquée par la réforme de l'élection du président de la République qui entraîne le vote d'une motion de censure et la chute du premier gouvernement Pompidou. Le Général le renomme aussitôt dans ses fonctions.
Durant la crise de 1968, Georges Pompidou la gère au quotidien, depuis Matignon. Il mise sur des mesures d'apaisement, engage les négociations de Grenelle et préconise de dissoudre l'Assemblée nationale pour

trouver une sortie politique à la crise. Après son retour à Paris, le 30 mai, le Général annonce la dissolution. Les élections législatives des 23 et 30 juin 1968 sont un franc succès pour les gaullistes.
Le 10 juillet 1968, le Général remplace Georges Pompidou par Maurice Couve de Murville. Durant cette «traversée » du désert», l'ancien Premier ministre se retrouve «simple député» du Cantal .
L'échec du référendum sur les réformes du Sénat et des régions entraîne le départ du général de Gaulle et l'organisation de nouvelles élections présidentielles. Georges Pompidou est élu avec 58% des suffrages exprimés face à Alain Poher.
Installé à l'Élysée, Georges Pompidou reprend une lecture gaullienne de la Constitution, il affirme ainsi la prééminence présidentielle. Les années Pompidou s'inscrivent au cœur d'une période de profondes mutations économiques de l'Occident. Marquant la fin de la présidence, la crise pétrolière de l'automne 1973 inaugure de nouveaux rapports internationaux et les pouvoirs publics sont dès lors confrontés à d'importantes difficultés économiques et sociales. Son mandat est écourté par son décès le 2 avril 1974 à Paris.

SARTRE Jean-Paul

Né le 21 juin 1905 à Paris, mort le 15 avril 1980 à Paris ; philosophe, essayiste, romancier, auteur dramatique, critique littéraire, fondateur et directeur de la revue *Les Temps modernes* à partir de 1945.

En 1929 Jean-Paul Sartre est reçu premier à l'agrégation de philosophie. Au deuxième rang se trouveSimone de Beauvoir, dont il fait la connaissance en juillet 1929 pour préparer l'oral du concours. Ils ne se quittent plus.
À partir de novembre 1929, Sartre fait son service militaire dans la météorologie. En automne 1931, il est nommé au lycée du Havre puis au lycée Pasteur de Neuilly-sur-Seine et enfin au lycée Condorcet de Paris. Il abandonne l'enseignement en juin 1944 pour vivre de sa plume.
L'attitude politique de Sartre subit un changement profond pendant la guerre. Il avait avant-guerre de la sympathie pour la gauche sans cependant voter ni s'engager. Il se sent spectateur non concerné par l'histoire.
À son retour du stalag fin mars 1941, il fonde un groupe d'opposition clandestin – « Socialisme et liberté » – qui réfléchit aux fondements d'une France démocratique d'après-guerre. Mais le groupe est dissout peu de temps après faute d'efficacité.
Lorsque la Résistance intérieure s'organise davantage, on invite Sartre à rejoindre le CNÉ (Comité national des écrivains) Dès janvier 1943, il participe aux réunions clandestines et fournit aux *Lettres françaises* des articles anonymes contre les écrivains collaborationnistes.
La sortie, pendant l'Occupation des pièces de théâtre, « *Les Mouches* » et « *Huis Clos* » classent définitivement Sartre dans les écrivains résistants. Il apparaît dans la presse libérée comme le symbole de la Résistance intellectuelle.
En automne 1945 éclate « l'offensive existentialiste », c'est la sortie du premier numéro des *Temps modernes* comportant le manifeste de la littérature engagée : l'écrivain n'a pas le droit de se taire face aux injustices, il doit prendre position et « concourir à produire certains changements dans la société ». Cette théorie, qui a un écho planétaire, fait de Sartre l'intellectuel le plus célèbre du XXe siècle mais suscite la critique des conservateurs.
La guerre de Corée, puis la répression d'une manifestation antimilitariste du Parti communiste français pousse Sartre à se rapprocher du PCF, il devient un compagnon de route du Parti communiste à partir de 1952. Cette fidélité au PCF tient jusqu'en 1956 date à laquelle les chars soviétiques interviennent en Hongrie. Après avoir signé une pétition d'intellectuels de gauche et de communistes contestataires, il donne le 9 novembre une longue interview pour se démarquer de manière radicale du parti.
Sartre participe activement aux événements de mai 1968.S'il n'est pas l'inspirateur des événements de mai 1968, il se fait l'écho de la révolte dans la rue, sur les estrades, dans les journaux, et aux portes des usines en grève. Il interviewe le leader Daniel Cohn-Bendit dans *Le Nouvel observateur* lui donnant l'occasion de s'expliquer dans un grand hebdomadaire. Il se rend à la Sorbonne investie par les étudiants, afin de discuter avec eux.
A sa mort plusieurs dizaines de milliers de personnes suivent le cortège funèbre pendant des heures jusqu'au cimetière du Montparnasse.

SEGUY Georges

Né le 16 mars 1927 à Toulouse, mort le 13 août 2016 ; conducteur typographe puis ouvrier du Service électrique de la SNCF ; secrétaire (1949-1957), secrétaire général adjoint (1957-1961) puis secrétaire général (1961-1965) de la Fédération CGT des cheminots, membre de la commission administrative de la CGT (1961-1965), du bureau confédéral (1965-1982), secrétaire général de la CGT (1967-1982) puis membre de la commission exécutive (1982-1992), président de l'Institut CGT d'histoire sociale (1982), président honoraire à partir de 2002 ; membre du comité central du Parti communiste (1954-1994), membre du bureau politique du PCF (1956-1982) ; résistant ; déporté à Mauthausen.

Au-delà du contexte politique, marqué par le Front populaire et la montée des fascismes en Europe, divers facteurs contribuèrent à la politisation de Georges Séguy, dès son enfance.

Dès 1940, il prend part aux réunions clandestines des Jeunesses communistes. L'exemple de son père et de sa sœur l'entraînent dans l'action résistante. Il s'oriente vers le métier de conducteur typographe et participe ainsi à l'impression de la plupart des journaux de la Résistance et à la fabrication de faux papiers. L'ensemble du personnel de l'imprimerie est arrêté par la Gestapo en février 1944, sur dénonciation, emprisonné il fut envoyé au camp de Compiègne, et finalement déporté au camp de Mauthausen (à l'âge de 17 ans). Georges Séguy « adhère » au Parti communiste à Mauthausen. Il confirme cette adhésion à son retour et s'engage à la CGT. Son apprentissage de la pratique syndicale s'effectue parmi les cheminots.

aux côtés de Marcel Bergé. Dès son retour, Georges Séguy avait accédé à une grande notoriété dans sa ville natale. Il était en effet l'un des rares survivants de « l'affaire Lion », le plus jeune de surcroît, régulièrement présent à la tribune des meetings et des réunions publiques en tant qu'ancien déporté. Il fit donc l'objet de multiples sollicitations militantes mais, selon son témoignage, il privilégia le syndicalisme, plus conforme à sa sensibilité et à l'exemple paternel. Peu après son entrée à la SNCF, Georges Séguy est intégré au bureau de son syndicat, comme archiviste et responsable à la jeunesse

La carrière de Georges Séguy connaît une accélération en 1949, lorsqu'il entre au secrétariat de la Fédération CGT des cheminots. En 1961, il devient secrétaire général de la fédération. Il connaît une promotion parallèle au sein du Parti communiste.

Georges Séguy s'affirme surtout comme dirigeant syndical, à la tête d'une fédération puissante, tant par ses effectifs – deuxième derrière la Métallurgie – que par son assise dans la corporation – plus de 60% des suffrages aux élections professionnelles. Lors du XXXVIe congrès de la CGT (Nanterre, juin 1967), Georges Séguy est élu secrétaire général de la CGT.

En mai 1968, Georges Séguy dirige l'intervention de la CGT lors de l'essor du mouvement. Il est le principal artisan de l'ordre du jour des négociations de Grenelle, qui définissent quatre priorités : salaires et retraites ; conditions de travail ; ordonnances sur la Sécurité sociale de 1967 ; libertés syndicales. Le 27 mai, les discussions aboutissent à un premier relevé de décisions, présenté aux salariés des usines Renault de Billancourt qui décident de la poursuite du mouvement.

Au cours des premières années de son mandat, Georges Séguy s'est appuyé sur la dynamique créée par le mouvement de mai-juin 1968. Entre 1968 et 1972, la CGT connaît une rapide croissance de ses effectifs, avec environ 300 000 nouvelles adhésions.

Georges Séguy, par la suite, appuya pleinement la perspective unitaire développée par le Programme commun de gouvernement signé entre le PCF, le PS et les Radicaux. Ce contexte permet ainsi de préserver l'unité d'action conclue en 1966 avec la CFDT, par-delà les divergences qui ont pu émerger depuis 1968, tout comme de renforcer les liens avec le syndicalisme enseignant. Mais les divergences apparaissent après la rupture du Programme commun en septembre 1977. Les fissures de l'union de la gauche mettent en évidence les clivages au sein de la direction confédérale et plus largement de l'appareil cégétiste. La période 1977-1982 est marquée pour Georges Séguy par un isolement croissant. Il quitte la direction de CGT en 1982 mais poursuit ses activités syndicales jusqu'à sa mort en 2016.

WALDECK (Emile) Rochet

Né le 5 avril 1905 à Sainte-Croix (Saône-et-Loire), mort le 15 février 1983 à Nanterre (Hauts-de-Seine) ; maraîcher ; secrétaire de la Région lyonnaise du Parti communiste ; membre du Comité central du PCF de 1936 à 1983 ; secrétaire du Comité central à partir de 1959, nommé secrétaire général adjoint en 1961 ; succède à Maurice Thorez comme secrétaire général en 1964 ; député à partir de 1936 ; membre du Conseil national économique (1936-1940) ; président de la commission de l'Agriculture de l'Assemblée nationale en 1946-1947.

Waldeck Rochet est de bonne heure familiarisé au débat politique. Son prénom témoigne d'un attachement à la cause républicaine (Waldeck Rousseau), Mais très vite il s'oriente vers le bolchevisme. En 1923, il adhère aux Jeunesses communistes et un an plus tard au Parti communiste et devient un militant actif.
De son adhésion au parti à l'année 1935, Waldeck Rochet connaît tous les échelons d'un militant communiste local jusqu'au travail de permanent national comme responsable de la section agraire.
Mais cet élan est brisé par la guerre. Le PCF dissout le 27 septembre 1939, les députés créent le « groupe ouvrier et paysan français » auquel Waldeck Rochet participe. Il est arrêté avec ses camarades le 8 octobre 1939. Déchu de son mandat de député le 20 février 1940, il est condamné à cinq ans de prison et quatre mille francs d'amendes pour reconstitution de ligue dissoute. Incarcéré à la Santé, transféré à Niort, à Tarbes, au Puy et enfin au début 1941, il est interné en Algérie. Peu de temps après le débarquement des alliés en Algérie, il est libéré (le 5 février 1943). Aussitôt, il participe à la direction du mouvement de résistance « France Combattante » à Alger. En octobre, il quitta Alger pour Londres où il représente le PCF auprès du CFLN et du général de Gaulle. A Londres, il participe aux émissions de la BBC pour appeler à la résistance contre l'occupant.
Après la libération, il retrouve rapidement ses responsabilités au sein du PCF ; il entre au Bureau politique en juillet 1945 Le 21 octobre 1945, Waldeck Rochet est élu député à l'Assemblée constituante sur une liste communiste d'Union républicaine et résistante puis à l'assemblée législative.
Le PC entre en disgrâce le 5 mai 1947, pendant quelques mois il y eut un certain flottement dans le PCF. En 1949, il est réélu député en Saône-et-Loire
Mais, c'est à partir de 1956 qu'il apparaît comme l'une des figures de premier plan du parti, En 1961 il devient le numéro deux du parti, au congrès de Saint Denis, où il se voit confier le poste de secrétaire général adjoint. En mai 1964, Waldeck Rochet devient secrétaire général et à la mort de Maurice Thorez, la même année il est seul à la tête du parti.
Dès lors, il inaugure une nouvelle ligne politique pour le PCF qui met en lumière les tensions entre « Paris et Moscou ». L'inflexion la plus importante est celle qui remonte à 1965, date à laquelle Waldeck Rochet rencontre, à plusieurs reprises, François Mitterrand. Cette nouvelle stratégie d'union aboutit à un accord électoral ; F. Mitterrand est le candidat de la gauche pour les élections présidentielles de 1965. Ainsi de Gaulle est mis en ballottage.
Waldeck Rochet est réélu député en 1967. Lors des événements de 1968, le PCF et Waldeck Rochet sont débordés par l'ampleur du mouvement. Le PCF ne réagit que tardivement ; Waldeck Rochet décide que les communistes doivent participer à la grande manifestation du 13 mai puis déclare que le PCF était prêt à la formation d'un gouvernement populaire et d'union démocratique.
Waldeck Rochet est également l'un des « pères de l'union de la gauche », même s'il ne participe pas à l'élaboration du programme commun.
Il tombe malade en juin 1969. Gravement atteint, il est remplacé par Georges Marchais. En 1972, il devient président d'honneur du PCF, titre qu'il conserve jusqu'en 1979. A sa mort en 1983, le PCF organise ses funérailles au Père. La mémoire de ce dirigeant communiste est présente dans les places ou noms de rues en banlieue parisienne ou en Saône-et-Loire.

Le Creusot et les usines

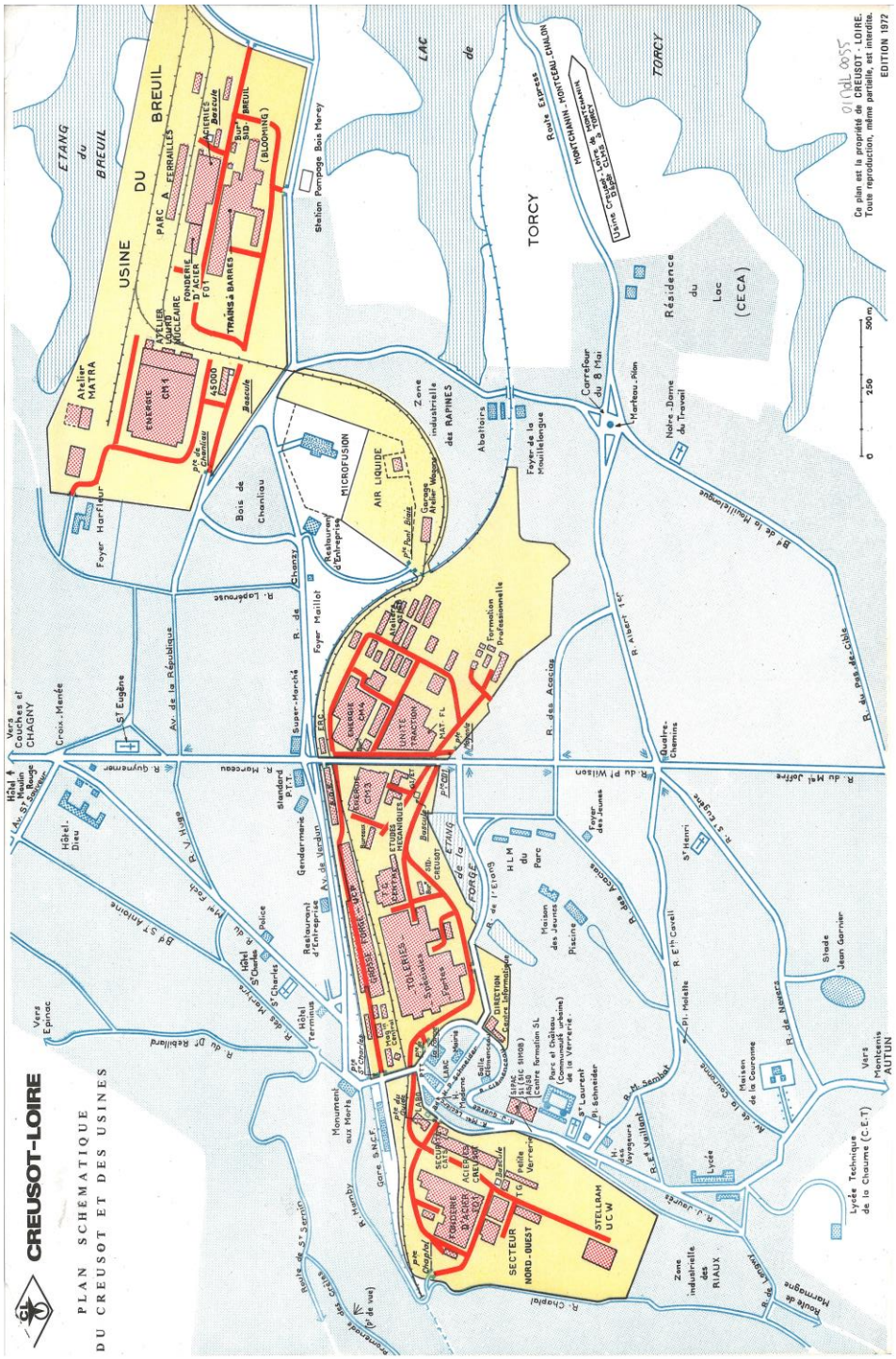

Les sigles utilisés dans l'exposition

CDR	**Comité pour la Défense de la République** organisations gaullistes composées de civils et de militaires, qui se sont constituées dans toute la France pour favoriser le maintien au pouvoir de Charles de Gaulle lors de la crise de mai 1968.
CECA	**Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier** 1951-2002 Marché unique du charbon et de l'acier créé entre 6 Etats européens (France, Allemagne, Italie et Benelux)
CFDT	**Confédération française démocratique du travail** confédération interprofessionnelle de syndicats français de salariés. créée en 1919 sous le nom de Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), elle devient la CFDT en 1964
CGC	**Confédération Générale des Cadres** Syndicat créé en 1944. présente la caractéristique de défendre les intérêts d'une catégorie professionnelle spécifique, l'encadrement
CGT	**Confédération Générale du Travail** syndicat créé en 1895 chargé de protéger les droits des salariés et d'améliorer les conditions de travail.
CRS	**Compagnies républicaines de sécurité** corps spécialisé de la police nationale créé en 1944 dont le domaine d'intervention est le maintien ou le rétablissement de l'ordre public
EDF	**Electricité de France** Nationalisée en 1946 (nationalisations des sources d'énergie), c'était un établissement public national à caractère industriel et commercial. Est devenue en 2004 une société anonyme. Elle est chargée produire et fournir l'électricité.
FEN	**Fédération de l'Éducation nationale** Organisation professionnelle française des personnels de l'Éducation nationale créée en 1930 sous le nom de « Fédération générale de l'enseignement » (FGE) elle devient « Fédération de l'Éducation nationale » en 1945.
FGDS	**Fédération de la gauche démocrate et socialiste** Organisation politique française regroupant de 1965 à 1968 la majorité des partis et des clubs de la gauche non communiste
FO	**Force ouvrière** syndicat de salariés apparus en 1948 pour rompre avec l'influence, jugée trop forte, du PC sur la CGT.
GDF	**Gaz De France**. Créé en 1946 (loi de nationalisation d'avril 1946), GDF était un groupe spécialisé dans le transport et la distribution de gaz naturel. Il a fusionné en 2008 avec le groupe Suez pour devenir GDF Suez, un groupe fournisseur d'énergie, électricité et gaz notamment. Le nouveau groupe a été renommé Engie en 2015.
ORTF	**Office de radiodiffusion-télévision française** établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1964 et remplacé en 1974 par sept sociétés autonomes. Elle avait pour mission la tutelle de la radiodiffusion et de la télévision publique, la gestion des émetteurs et de la production audiovisuelle nationales et régionales. L'ORTF symbolise le monopole de l'État sur la radio et la télévision française .
PCF	**Parti communiste français** Parti politique de gauche créé en 1920 au congrès de Tours.
PSU	**Parti socialiste unifié** parti politique français fondé en1960, se situait politiquement entre la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) et le Parti communiste français (PCF). Il a été dissous en novembre 1989.

PTT	**Postes, Télégraphes et Téléphones** administration publique française créée en 1921 pour la gestion des postes, télégraphes et téléphones. Elle a disparu en 1991 avec la création de La Poste et de France Télécom
RATP	**Régie autonome des transports parisiens** régie (établissement public chargé de la gestion d'un service public) assurant l'exploitation d'une partie des transports en commun de Paris et de sa banlieue. Elle a été créée en 1949.
SFAC	**Société des Forges et Ateliers du Creusot** Société sidérurgique française, créée en 1949 et disparue en 1970, après sa fusion avec la Compagnie des ateliers et forges de la Loire pour former le groupe Creusot-Loire. La SFAC reprenait plusieurs activités du groupe Schneider et Cie, dont elle était la filiale.
SFIO	**Section française de l'Internationale ouvrière** parti politique socialiste français, qui a existé sous ce nom de 1905 à 1969. En 1969, elle devient le Parti socialiste.
SGEN-CFDT	**Syndicat général de l'Éducation Nationale** syndicat français créé en 1937 comme organisation affiliée à la CFTC, qu'il a contribué à « laïciser avant le congrès tenu à Paris en novembre 1964 qui a transformé la CFTC en CFDT. Il est aujourd'hui une fédération de syndicats au sein de la CFDT qui rassemble tous les personnels (titulaires, contractuels ou vacataires) :
SNCF	**Société nationale des chemins de fer français** entreprise ferroviaire publique française, officiellement créée en 1937 par convention entre l'État et les compagnies de chemin de fer préexistantes (compagnies privée : Nord, Est, PO, Midi, PLM, auxquelles s'ajoutent les Syndicats du Chemin de fer de Grande Ceinture et de Petite Ceinture et les deux administrations nationales, les chemins de fer d'Alsace-Lorraine et le Réseau de l'État. Elle présente dans les domaines du transport de voyageurs, du transport de marchandises et réalise la gestion, l'exploitation et la maintenance du réseau ferré national dont elle est propriétaire.
SNESup	**Syndicat national de l'enseignement supérieur)** un des syndicats nationaux de la Fédération syndicale unitaire (FSU). Il syndique des enseignants du supérieur.
UDR	**Union des démocrates pour la Cinquième République** (UD-V^{e}, puis UDR) nom du mouvement gaulliste de 1967 à 1976 issu de la fusion de l'Union pour la nouvelle République (UNR, 1958-1967) et de l'Union démocratique du travail (UDT, 1959-1967), le rassemblement des gaullistes de gauche.
UNEF	**Union nationale des étudiants de Franc[e]** organisation étudiante fondée en 1907. Elle a pour but de défendre les intérêts des étudiants, d'exprimer leurs opinions sur la gestion des infrastructures universitaires, que ce soit la recherche scientifique, la restauration universitaire ou les logements étudiants

Les textes

Tract du 22 mars 1968

Le "Manifeste des 142" voté à l'issue de l'occupation de la salle du Conseil dans la tour administrative de la faculté de Nanterre.

À la suite d'une manifestation organisée par le comité Vietnam national, pour la victoire du peuple vietnamien contre l'impérialisme américain, DES MILITANTS DE CETTE ORGANISATION ONT ÉTÉ ARRÊTÉS DANS LA RUE OU À LEURS DOMICILE PAR LA POLICE.

Le prétexte invoqué était les attentats qui eurent lieu contre certains édifices américains à Paris.

Le problème de la répression policière contre toute forme d'action politique se repose à nouveau.

Après :

Les flics en civil à Nanterre et à Nantes

Les listes noires

La trentaine d'ouvriers et d'étudiants emprisonnés à Caen, et dont certains sont encore en prison

Les perquisitions et arrestations continuelles contre les étudiants de Nantes qui mirent à sac le rectorat...

... Le gouvernement a franchi un nouveau pas. Ce n'est pas aux manifestations que l'on prend les militants, mais chez eux.

Pour nous ces phénomènes ne sont pas un hasard.

Ils correspondent à une offensive du capitalisme en mal de modernisation et de rationalisation. Pour réaliser ce but, la classe dominante doit exercer une répression a tous les niveaux.

La remise en cause du droit d'association pour les travailleurs

L'intégration de la sécurité sociale

Automation et cybernétisation de notre société

Une introduction des techniques psychosociologiques dans les entreprises pour aplanir les conflits de classe (on prépare certains d'entre nous à ce métier)

Le capitalisme ne peut plus finasser.

NOUS DEVONS ROMPRE AVEC DES TECHNIQUES DE CONTESTATION QUI NE PEUVENT PLUS RIEN

Le socialiste Wilson impose à l'Angleterre ce que De Gaulle nous impose.

L'heure n'est plus aux défilés pacifiques comme celui organisé par le SNESUP jeudi prochain sur des objectifs qui ne remettent rien en cause dans notre société.

Pour nous l'important est de pouvoir discuter de ces problèmes à l'université et d'y développer notre action.

NOUS VOUS APPELONS À TRANSFORMER LA JOURNÉE DU VENDREDI 29 EN UN VASTE DÉBAT SUR

Le capitalisme en 68 et les luttes ouvrières

Université et Université critique

La lutte anti impérialiste

Les pays de l'est et les luttes ouvrières et étudiantes dans ces pays.

POUR CELA NOUS OCCUPERONS TOUTE LA JOURNÉE LE BÂTIMENT "C" POUR DISCUTER DE CES PROBLÈMES PAR PETITS GROUPES DANS DIFFÉRENTES SALLES.

À chaque étape de la répression nous riposterons d'une manière de plus en plus radicale et nous préparerons dès maintenant une manifestation devant la préfecture des Hauts de Seine.

P.S. : Texte voté par 142 étudiants occupant le bâtiment administratif de la faculté de Nanterre (2 contre et 3 abstentions).

14 mai 1968 : Georges Pompidou devant l'Assemblée nationale

Le 14 mai 1968, Georges Pompidou, premier ministre, s'exprime devant l'Assemblée nationale. Les évènements se multipliant, il souhaite "un retour à la paix", et lance un "appel au calme".

Mesdames et Messieurs,
Paris vient de vivre des journées graves. Si sérieuses que le Président de la République s'est longuement interrogé sur la possibilité de tenir ses engagements en partant en visite officielle pour la Roumanie. Après réflexion, il a jugé que les devoirs d'État et la situation internationale de la France l'exigeaient.
Au demeurant, Paris n'est qu'à quatre heures d'avion de Bucarest. De plus, le Président de la République m'a remis avant son départ l'autorisation d'user des pouvoirs dont la Constitution prévoit délégation au Premier ministre en cas d'empêchement momentané ou d'absence du Chef de l'État. Enfin, le général de Gaulle s'adressera, le 24 mai, au pays.
Quant à moi, j'ai jugé évidemment indispensable de faire dès aujourd'hui une déclaration à l'Assemblée. Cette déclaration ne se substitue pas au large débat qui ne pourra manquer d'avoir lieu prochainement sur les problèmes de l'Éducation nationale. Elle se veut brève et synthétique. Je traiterai d'abord des événements récents puis des problèmes de fond.
(…)
Car il va de soi qu'au-delà des circonstances du moment, ces événements traduisent un mal dont nous devons chercher les racines et que le premier problème posé est évidemment celui de l'Université.
On me permettra de rappeler, sans aucune forfanterie, l'effort accompli par le gouvernement en la matière. Face à l'appétit du savoir, au développement des connaissances, à la nécessité d'ouvrir l'enseignement supérieur aux enfants du peuple, aux besoins considérables de l'enseignement et de la recherche modernes, nous avons fait un effort immense. De 1958 à 1968, le nombre des étudiants dans l'enseignement supérieur est passé de 175 000 à 530 000. Le nombre des maîtres, professeurs, maîtres assistants et assistants de 5 870 à 25 700. Le budget consacré à cet enseignement supérieur, tout compris, est passé, ramené au nouveau franc, de 635 millions à 3 milliards 790 millions, soit en anciens francs plus de 700 000 frs par étudiant. Et, je l'ai déjà rappelé, nous avons mis en service depuis six ans des locaux universitaires dont la superficie dépasse celle de toutes les facultés existant en 1962.
Au total, et en dépit d'inadaptations locales dues à des mutations soudaines dans le choix des étudiants entre les diverses disciplines, les besoins ont été couverts.
Mais cet effort ne peut se suffire à lui-même. Encore convient-il que les enseignements soient adaptés aux besoins de notre société, afin que les jeunes gens puissent, à l'issue de leurs études, et les fluctuations passagères de la conjoncture économique mises à part, trouver l'emploi, la situation correspondant à leurs acquis.
(…)
En bref, le professeur dictant un cours à des élèves qu'il ne connaît pas ou peu, l'étudiant bachotant les matières de l'examen ont vécu. Tout est à repenser, y compris nos méthodes de sélection. Qu'on me permette de dire que nul ne détient la solution de problèmes entières nouveaux et dont les données ont aussi complexes que récentes et d'ailleurs variables. Des mesures hâtives ne sauraient faire que passagèrement illusion. Il faudra procéder par étapes, par approches successives et dans un esprit de collaboration constructive. Si les enseignants et les étudiants s'y prêtent, le Gouvernement ne pourra que s'en féliciter.
D'ores et déjà, j'ai décidé de faire appel à un comité de réflexion, qui comprendra des représentants des professeurs, des étudiants, des parents d'élèves et des personnalités représentatives de toutes les familles spirituelles, à qui nous demanderont de nous fournir des suggestions et de nous proposer sinon des solutions, du moins des expériences.
Je pense, depuis longtemps, que c'est dans la voie d'une autonomie plus large de chacune des universités, dans leur ouverture sur la vie extérieure et dans leur adaptation aux activités économiques et sociales que se trouve l'issu la plus certaine. L'heure est venue pour que cèdent les résistances à ces réalités évidentes. De tout cela, le Parlement aura à prendre connaissance en temps utile.
Mesdames et Messieurs,
rien ne serait plus illusoire que de croire que les événements que nous venons de vivre constituent une flambée sans lendemain. Rien ne saurait plus illusoire également que de croire qu'une solution valable et

durable puisse naître du désordre et de la précipitation. La route est longue et difficile. Il ne sera pas trop de la collaboration de tous pour atteindre le but. Le Gouvernement, pour sa part, est prêt à recueillir les avis, à étudier les suggestions, à en tirer les conséquences pour ses décisions. Mais il demande qu'on veuille bien mesurer les difficultés de la tâche.

C'est qu'il ne s'agit pas simplement de réformer l'Université. À travers les étudiants, c'est le problème même de la jeunesse qui est posé, de sa place dans la société, de ses obligations et de ses droits, de son équilibre moral même. Traditionnellement, la jeunesse était vouée à la discipline et à l'effort, au nom d'un idéal, d'une conception morale en tout cas.

La discipline a en grande partie disparu. L'intrusion de la radio et de la télévision a mis les jeunes dès l'enfance au contact de la vie extérieure. L'évolution des mœurs a transformé les rapports entre parents et enfants comme entre maîtres et élèves. Les progrès de la technique et du niveau de vie ont, pour beaucoup, supprimé le sens de l'effort. Quoi d'étonnant enfin si le besoin de l'homme de croire à quelque chose, d'avoir solidement ancrés en soi quelques principes fondamentaux, se trouve contrarié par la remise en cause constante de tout ce sur quoi l'humanité s'est appuyée pendant des siècles: la famille est souvent dissoute, ou relâchée, la patrie discutée, souvent niée, Dieu est mort pour beaucoup et l'Église elle-même s'interroge sur les voies à suivre et bouleverse traditions.

Dans ces conditions, la jeunesse, non pas tant peut-être la jeunesse ouvrière ou paysanne qui connaît le prix du pain et la rude nécessité de l'effort, mais qui est plus inquiète que d'autres aussi pour son avenir professionnel, la jeunesse universitaire en tout cas, se trouve désemparée. Les meilleurs s'interrogent, cherchent, s'angoissent, réclament un but et des responsabilités. D'autres, et qui ne sont pas toujours les pires, se tournent vers la négation, le refus total et le goût de détruire.

Détruire quoi ? Ce qu'ils ont sous la main d'abord, et, pour les étudiants, c'est l'Université. Et puis la société, non pas la société capitaliste comme le croit M. Juquin (qu'il demande donc l'avis des étudiants de Varsovie, de Prague ou même de Moscou), mais la société tout court, la société moderne, matérialiste et sans âme.

Je ne vois de précédent dans notre histoire qu'en cette période désespérée que fut le XVe siècle, où s'effondraient les structures du Moyen Age et où, déjà, les étudiants se révoltaient en Sorbonne.

À ce stade, ce n'est plus, croyez-moi, le Gouvernement qui est en cause, ni les institutions, ni même la France. C'est notre civilisation elle-même. Tous les adultes et tous les responsables, tous ceux qui prétendent guider les hommes se doivent d'y songer, parents, maîtres, dirigeants professionnels ou syndicaux, écrivains et journalistes, prêtres et laïcs. Il s'agit de recréer un cadre de vie accepté de tous, de concilier ordre et liberté, esprit critique et conviction, civilisation urbaine et personnalité, progrès matériel et sens de l'effort, libre concurrence et justice, individualisme et solidarité.

Je ne cherche pas, Mesdames et Messieurs, à éviter le débat politique. Nous aurons l'occasion d'ici peu d'en parler et d'en parler complètement. Mais, en évoquant rapidement le fond des problèmes qui sont en fin de compte d'ordre philosophique plus encore que politique ou du moins relèvent de la politique au sens le plus élevé du terme, je ne crois pas m'éloigner de la question immédiate, qui est celle de notre jeunesse. Il y a trois jours, au lendemain d'une nuit d'émeute, j'ai délibérément choisi avec l'accord du général de Gaulle, l'apaisement et j'ai fait les gestes nécessaires. Aujourd'hui, je fais appel à la coopération de tous, et d'abord des étudiants, et je ferai les gestes nécessaires. Notre pays veut la paix. Notre peuple veut être heureux. Ce n'est que dans le calme et dans la collaboration de tous qu'il en trouvera la voie. Puisse, cette fois aussi, mon appel être entendu

Source : Journal officiel de la République française

16 Mai 1968 : L'allocution télévisée de Georges Pompidou

Allocution radiotélévisée prononcée par Georges Pompidou, Premier ministre le jeudi 16 mai 1968 à 21h30. En ce milieu du mois de mai, la France est paralysée par les mouvements sociaux. Les débrayages dans les usines, avec occupation, s'étendent. Face à cette vague montante de contestation sociale, Georges Pompidou décide d'intervenir à la télévision, il appelle "au refus de l'anarchie" et annonce une "amnistie totale".

Françaises, Français,
J'ai fait la preuve de ma volonté d'apaisement. Avec l'accord du Président de la République, qui s'adressera à vous dans quelques jours, j'ai rendu l'Université à ses maîtres et à ses étudiants. Je leur ai tendu la main pour la concertation la plus large et la plus constructive. J'ai libéré les manifestants arrêtés. J'ai annoncé une amnistie totale. Mes appels n'ont pas été entendus par tous. Des groupes d'enragés, nous en avons montré quelques-uns, se proposent de généraliser le désordre avec le but avoué de détruire la Nation et les bases mêmes de notre société libre.
Françaises, Français,
Le Gouvernement doit défendre la République. Il la défendra. Je m'adresse à vous avec calme mais avec gravité. Etudiants, ne suivez pas les provocateurs qui déclarent eux-mêmes se désintéresser des trois quarts d'entre vous. Écoutez la voix de la raison. Nous sommes prêts à entendre toutes vos revendications légitimes. Ne les ruinez pas par des excès.
Françaises, Français,
Il vous appartient de montrer, par votre sang-froid, mais aussi par votre résolution, quelles que soient vos préférences politiques, quelles que soient vos revendications sociales, que vous refusez l'anarchie. Le Gouvernement fera son devoir. Il vous demande de l'aider.

Source : Journal officiel de la République française

Le « Constat » ou les « Accords » de Grenelle
Projet de protocole d'accord

Résultat des réunions tenues les 25,26 et 27 mai au Ministère des Affaires sociales sous la présidence du Premier Ministre (Ce texte ne sera pas signé)

Les organisations professionnelles et syndicales, Confédération Générale du Travail, confédération Générale du Travail Force Ouvrière, Confédération Française Démocratique du Travail, Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, Confédération Générale des Cadres, Fédération de l'Education Nationale, Confédération Nationale des Petites et Moyennes Entreprises, Conseil Nationale du Patronat Français se sont réunies sous la présidence du Premier Ministre, en présence du ministre des Affaires sociales et du secrétaire d'Etat aux Affaires sociales chargé des problèmes de l'emploi les 25, 26 et 27 mai 1968.
1. Taux horaires du SMIG
Le taux horaires du SMIG sera porté à 3 francs au 1er juin 1968.
Le salaire minimum garanti applicable à l'agriculture ne sera fixé qu'après consultation des organisations professionnelles et syndicales d'exploitants et de salariés agricoles et des confédérations syndicales nationales.
Il a été précisé que la majoration du salaire minimum garanti n'entraînerait aucun effet automatique sur les dispositions réglementaires ou contractuelles qui s'y réfèrent actuellement. Le problème posé par ces répercussions fera l'objet d'un examen ultérieur.
La question des abattements opérés en raison de l'âge et applicables aux jeunes travailleurs
fera l'objet de discussions conventionnelles.
Le Gouvernement a, par ailleurs, fait connaître son intention de supprimer complètement les zones d'abattement applicables au SMIG.

2. Evolution des rémunérations des secteurs publics et nationalisés
Les discussions relatives aux salaires des entreprises nationalisées se sont ouvertes dans l'après-midi du 26 mai, secteur par secteur, et sous la présidence des ministres de tutelle compétents ; la modification des procédures de discussion sera examinée ultérieurement. En ce qui concerne les traitements des fonctionnaires, une réunion a été organisée le 26 mai après-midi à la Direction de la Fonction Publique pour préparer celle à laquelle participeront le 28 mai à 15 heures, sous la présidence du Premier ministre, les organisations syndicales intéressées.
3. Salaire du secteur privé
Les salaires réels seront augmentés au 1er juin 1968 de 7%, ce pourcentage comprenant les hausses déjà intervenues depuis le 1er janvier 1968 inclusivement.
Cette augmentation sera portée de 7 à 10% à compter du 1er octobre 1968.
4. Réduction de la durée du travail
Le CNPF et les confédérations syndicales ont décidé de conclure un accord-cadre dont le but est de mettre en œuvre une politique de réduction progressive de la durée hebdomadaire du travail en vue d'aboutir à la semaine des 40 heures.
Elles considèrent également comme souhaitable que la durée maximum légale soit progressivement abaissée.
Cette réduction progressive sera déterminée dans chaque branche d'industrie par voie d'accord national contractuel définissant les modalités et les taux de réduction d'horaires et de compensations de ressources.
En tout état de cause, et comme mesure d'ordre général, une réduction de 2 heures des horaires hebdomadaires supérieures à 48 heures et une réduction d'une heure des horaires hebdomadaires compris entre 45 et 48 heures interviendra avant le terme du Veme Plan.
Une première mesure dans ce sens prendra effet en 1968. Le principe de mesures appropriées à la situation particulière des cadres est également retenu.
Dans le secteur nationalisé le principe d'une réduction progressive de la durée du travail est admis par le Premier ministre, les discussions devant être menées au sein de chaque entreprise pour en déterminer le montant et les modalités, celles-ci pouvant prendre d'autres formes que la réduction de la durée hebdomadaire du travail.
En ce qui concerne la Fonction publique, les discussions qui auront lieu le mardi 28 mai sous la présidence du Premier ministre, comporteront l'examen du problème, compte tenu des caractères particuliers des différents services.
Le problème d'un assouplissement de l'âge de la retraite, en particulier dans le cas de privation d'emploi et d'inaptitude au travail, a été posé par plusieurs syndicats. Le CNPF a accepté l'examen de la question ainsi posée.
5. Révision des conventions collectives
1° Les représentants des employeurs se sont engagés à réunir dès la fin de la présente négociation les commissions paritaires pour :
- la mise à jour des conventions collectives en fonction des résultats de la présente négociation ;
- la révision des barèmes de salaire minima afin de les rapprocher des salaires réels ;
- la réduction de la part des primes dans les rémunérations par leur Intégration dans les salaires ;
- l'étude de la suppression des discriminations d'âge et de sexe ;
- la révision des classifications professionnelles et leur simplification.
2° Les organisations de salariés et d'employeurs se réuniront à bref délai pour déterminer les structures des branches et des secteurs en vue d'assurer l'application de l'accord-cadre sur la durée du travail.
3° Le Gouvernement s'engage à réunir aussitôt après la fin de la présente négociation la commission supérieure des Conventions collectives en vue d'examiner les conditions d'application de l'ordonnance du 27 septembre 1967 concernant le champ d'extension géographique des conventions collectives et de procéder à une étude approfondie du champ d'application des conventions collectives.
6. Emploi et formation
Le CNPF et les confédérations syndicales ont décidé de se réunir avant le 1er octobre en vue de rechercher un accord en matière de sécurité de l'emploi et portant notamment sur :
- les mesures de nature à assurer les reclassements nécessaires en particulier en cas de fusion et de concentration d'entreprises ;

- l'institution de commissions paritaires de l'emploi par branches professionnelles et les missions qu'il convient de donner à ces commissions devant fonctionner en principe au niveau national et le cas échéant aux niveaux territoriaux.

Ils ont convenu également d'étudier les moyens permettant d'assurer, avec le concours de l'Etat, la formation et le perfectionnement professionnels. En ce qui concerne les cadres il a été convenu que la recherche d'un accord particulier sera menée par le CNPF et les organisations syndicales.

Le Secrétaire d'Etat à l'Emploi suivra les travaux des réunions prévues et mettra à la disposition des participants l'ensemble des documents nécessaires.

Par ailleurs, le Premier ministre s'engage :

- à développer les crédits affectés aux services de l'emploi ;
- à mettre en place de manière prioritaire les moyens d'un développement d'une formation adaptée des jeunes.

7. Droit syndical

Le document annexé ci-après, relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises, sera examiné au cours de réunions avec les organisations professionnelles et syndicales, en présence du ministre des Affaires sociales, en vue d'éliminer les points de désaccord qui subsistent.

Sur la base dudit document, éventuellement amendé, le Gouvernement élaborera un projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises.

Le Gouvernement, favorable à la liberté d'exercice de ce droit, entend que ce projet en règle concrètement les modalités. Il est prêt à favoriser, pour sa part, dans le même esprit, le libre exercice du droit syndical dans les entreprises publiques et la Fonction publique, sous réserve d'apporter au projet de loi les précisions et les compléments permettant son adaptation aux nécessités de ces services.

ANNEXE

Droit syndical dans l'entreprise

1° La garantie de la liberté collective de constitution de syndicats ou de sections syndicales dans l'entreprise à partir des organisations syndicales représentatives à l'échelon national (les organisations syndicales demandent protection spéciale ; le CNPF estime que le droit commun suffit).

2° la protection des délégués syndicaux sera assurée dans des conditions analogues à celle des délégués du personnel et des membres du comité d'entreprise.

3° Les prérogatives de l'organisation syndicale dans l'entreprise et des délégués syndicaux : ses missions sont celles du syndicat dans l'organisation sociale, notamment la discussion et la conclusion d'avenant d'entreprise (addition proposée par les syndicats : et le droit de déterminer par accord les règles concernant la structure et le montant des salaires, primes et gratifications).

4° Des moyens d'expression de l'organisation syndicale et des délégués syndicaux :

a. Collecte des cotisations à l'intérieur de l'entreprise (pendant le temps de travail -syndicats) ;

b. Liberté de diffusion de la presse syndicale et des tracts syndicaux dans l'entreprise ;

c. Libre affichage des communications syndicales dans des conditions permettant une information effective des travailleurs, *avec communication simultanée à la direction* (réserve de la CFDT et de la CGT sur les mots soulignés).

d. Mise à la disposition des organisations syndicales d'un local approprié ;

e. Réunion :

- un crédit est attribué :

aux délégués syndicaux (CNPF),

aux sections syndicales d'entreprise, pour répartition aux délégués syndicaux (syndicats) ;

- droit de réunir les adhérents de la section syndicale une fois par mois (pendant le temps de travail : syndicats ; en dehors des heures de travail : CNPF) ;
- droit de réunir tous les membres du personnel de l'entreprise à des assemblées générales du personnel, ce droit doit s'exercer pendant les heures de travail, une fois par mois (syndicats).

5° Bénéfice du congé éducation payé pour les délégués syndicaux (demande d'examen plus approfondi par CNPF).

6° Interdiction, en cas d'exercice du droit de grève, de tout abattement sur un élément quelconque de rémunération : prime, gratification ou autre avantage au-delà du prorata direct du temps d'absence (syndicats).

8. Sécurité sociale

Le Premier ministre a pris l'engagement d'accepter qu'un débat de ratification des ordonnances relatives à la Sécurité sociale ait lieu avant la fin de la session parlementaire en cours.

Par ailleurs, il a décidé de ramener le ticket modérateur applicable aux dépenses médicales de visite et de consultation de 30 à 25%.
Le Gouvernement ne s'opposera pas à une initiative tendant à ce qu'il soit fait référence dans un texte de loi au décret du 29 août 1962 relatif aux règles d'évolution du plafond de cotisation.
Le Premier ministre déclare qu'il n'est pas dans ses intentions d'augmenter le nombre de points de cotisations de Sécurité sociale portant sur la totalité des rémunérations.
Le Premier ministre a également indiqué que l'intervention des textes d'application des dispositions législatives réglementant d'une part le versement direct des prestations à des tiers et la participation obligatoirement laissée à la charge de l'assuré était suspendue, compte tenu des discussions en cours entre la Caisse nationale d'assurance-maladie et la Fédération française de la Mutualité.
Le Gouvernement souhaite qu'un accord de ces deux organisations règle conventionnellement leurs rapports et rende inutile les dispositions envisagées.
9. Allocations familiales
Le Gouvernement étudie un projet d'aménagement des allocations familiales en faveur des familles de trois enfants au moins et prévoyant la réforme des allocations de salaire unique et de la mère au foyer
Ces textes seront mis au point à l'occasion de l'établissement du prochain budget.
10. Mesures en faveur de la vieillesse
Le Gouvernement augmentera au 1er octobre prochain l'allocation minimum versée aux personnes âgées et aux grands infirmes.
11. Fiscalité
Le projet de réforme de l'impôt sur le revenu, qui sera déposé à l'automne par le Gouvernement, contiendra des dispositions tendant à alléger les conditions d'imposition des revenus salariaux. Les principes de la réforme feront l'objet d'une consultation du Conseil économique et sociale, qui permettra aux représentants des organisations syndicales et professionnelles d'exprimer leurs vues avant le dépôt du projet. Ces organisations seront à nouveau consultées par le Gouvernement sur l'avis rendu par le Conseil économique et social.
Il ne sera pas proposé d'assujettir les salariés au régime de la retenue à la source.
12. Le Gouvernement réunira, au mois de mars 1969, les représentants des organisations professionnelles et syndicales, afin d'examiner avec eux, dans le cadre de l'évolution économique et financière générale, l'évolution du pouvoir d'achat des salariés au cours de l'année 1968.
13. Le CNPF a demandé au Gouvernement qu'à compter du 1er juillet 1968, les entreprises françaises, ne soient pas assujetties, en ce qui concerne la détermination de leurs prix, à des contraintes plus strictes que les entreprises concurrentes établies dans les autres pays du Marché commun.
14. Journées de grève
Les journées d'arrêt de travail seront en principe récupérées. Une avance de 50% de leur salaire sera versée aux salariés ayant subi une perte de salaire. Cette avance sera remboursée par imputation sur ses heures de récupération. Dans le cas où la récupération n'aurait pas été matériellement possible avant le 31 décembre 1968, l'avance ou son solde sera définitivement acquis au salarié.
Ces mesures trouveront leurs répercussions dans le secteur nationalisé et la Fonction publique.

27 Mai 1968 : Conférence de presse de Georges Pompidou

Après deux journées de négociations, des engagements sont pris. Parmi les mesures proposées, l'augmentation des salaires est substantielle. Au petit matin, Georges Pompidou prend alors la parole et présente ses conclusions. Les " accords " ne seront pas approuvés par la CGT.

Nous sommes arrivés à un ensemble de conclusions positives et dont on peut dire qu'elles constituent un accord, a déclaré M. Georges Pompidou, ce matin, à 7 h 30, en sortant de la salle du ministère des Affaires sociales où pendant près de vingt-cinq heures se sont déroulées les négociations entre les syndicats, les patrons et le Gouvernement. "

Je m'explique sur le mot accord. Il va de soi que les organisations syndicales ont fait des réserves sur un certain nombre de points et maintiennent un certain nombre de revendications pour leur programme à venir. De la même manière, les organisations patronales ont fait valoir les graves problèmes que les décisions prises posaient aux entreprises françaises plongées dans la compétition internationale et elles ont, par conséquent, proposé des demandes qui tendent à une politique économique générale permettant à la compétitivité française de se maintenir.

Le Gouvernement de son côté ne peut manquer de souligner les exceptionnels sacrifices financiers et budgétaires que ces décisions entraînent et les avantages sociaux tout à fait exceptionnels aussi qui sont accordés en une seule fois à tous les travailleurs en lutte. C'est le caractère extraordinairement sérieux de la crise actuelle qui seul a permis d'aboutir à des conclusions aussi importantes."

M. Pompidou a alors donné les précisions suivantes sur les résultats obtenus :

- SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti) : porté à 3 F au 1er janvier 1968 (sa valeur actuelle est de 2,22 F).
- Salaires: les salaires réels sont augmentés au 1er juin 68 de 7 %. Le pourcentage est porté au 1er octobre à 10 %, étant entendu que toutes les hausses intervenues à compter du 1er janvier 68 entrent dans ce total.
- Durée du travail : un texte concernant la réduction de la durée du travail est accepté.
- Age de la retraite : le problème de l'assouplissement de l'âge de la retraite a été posé par plusieurs syndicats. Le C.N.P.F. en a accepté l'examen.
- Allocations familiales : un projet d'aménagement d'allocations familiales en faveur des familles de 3 enfants au moins et prévoyant aussi une certaine réforme des allocations de salaire unique et de la mère au foyer, sera examiné par le Gouvernement, un texte sera mis au point à l'occasion du prochain budget.
- Vieillesse : le Gouvernement a accepté d'augmenter au 1er octobre prochain l'allocation minimum versée aux personnes âgées. - Droit syndical : un document très important a été établi qui prévoit une véritable évolution " pour ne pas dire une révolution " dans les rapports entre employeurs et salariés.
- Droit syndical dans les entreprises : le Gouvernement a déclaré que les conversations qui doivent se poursuivre à ce propos entre les organisations syndicales devraient aboutir à un projet de loi pour lequel le Gouvernement, sous sa responsabilité, prendra une position favorable à l'exercice des droits syndicaux dans les entreprises.
- Fiscalité : le Premier ministre a ajouté que des documents concernent notamment la fiscalité, documents très brefs mais qui prévoient que la réforme de l'impôt sur le revenu, qui sera déposée en principe à l'automne par le Gouvernement, devra contenir des dispositions tendant à alléger les conditions d'imposition des revenus salariaux. Ce projet fera d'ailleurs l'objet dans sa première phase d'une discussion au Conseil économique et social.
- Emploi : le C.N.P.F. et les confédérations syndicales, a précisé M. Pompidou, ont décidé de se réunir avant le 1er octobre pour un vaste examen de tous les problèmes concernant l'emploi. Le Gouvernement s'engage, de son côté, à participer aux conversations dans une deuxième phase et également à développer les crédits affectés au service de l'emploi et à accorder une priorité à la formation des jeunes.
- Conventions collectives : un document également très important concerne la révision des conventions collectives pour lesquelles les employeurs se sont engagés à réunir sans délai des commissions paritaires pour l'examen d'un certain nombre de questions concernant ces conventions collectives et pour lesquelles les syndicats étaient demandeurs.

- Pouvoir d'achat : au mois de mars 1969, se tiendra à l'initiative du Gouvernement une réunion pour examiner, dans le cadre de l'évolution économique et financière générale, l'évolution du pouvoir d'achat des salariés au cours de l'année 1968.
- Sécurité sociale : M. Pompidou a pris l'engagement d'accepter un débat de ratification des ordonnances relatives à la Sécurité sociale au cours de la session actuelle. Le ticket modérateur applicable aux dépenses médicales de visite et de consultation est ramené de trente à vingt-cinq pour cent.
- Journées de grève : il a été entendu que les journées d'arrêt de travail seront, en principe, récupérées. Une avance de cinquante pour cent du salaire sera versée aux salariés ayant subi une perte de salaire. Cette avance sera remboursée par amputation sur les heures récupérées. Dans le cas où la récupération n'aurait pas été matériellement possible avant le 31 décembre de cette année, l'avance ou son solde seront définitivement acquis aux salariés. J'ai pris par ailleurs, a ajouté M. Pompidou, l'engagement que les dispositions concernant le SMIG, les dispositions concernant les rémunérations, concernant le droit syndical, concernant la réduction de la durée du travail et concernant enfin une indemnisation pour les journées de grève auraient des répercussions dans le secteur nationalisé et dans le secteur public. Je rappelle à ce propos que les conversations du secteur nationalisé se sont engagées hier et qu'elles doivent se poursuivre dès cet après-midi dans les ministères de tutelle.
En ce qui concerne la fonction publique, la discussion aura lieu en principe demain mardi au ministère chargé de la Fonction publique, sous ma propre présidence. "

Et M. Pompidou a conclu :
" À travers tous les journalistes présents, c'est à la France et aux Français que je m'adresse et que je pense pour souligner l'importance des décisions prises, la gravité exceptionnelle de cette réunion, les avantages sociaux exceptionnels qu'en retirent les travailleurs en lutte, quels que soient les inconvénients ou les difficultés qui ne manqueront pas de résulter de cette crise, qui ne manqueront pas éventuellement de résulter pour nos entreprises de certaines décisions prises, de même que pour le budget de l'État.
J'estime que nous avons atteint un résultat de première importance et qui doit permettre la reprise du travail dans des conditions aussi rapides que le permet la technique. Je crois d'ailleurs que les organisations syndicales, qui vont vous donner leur appréciation, tout en maintenant, ainsi que je l'ai dit, certaines de leurs revendications, souligneront le caractère très fécond de cette négociation.
Puisse-t-il être fécond pour les travailleurs. Puisse-t-il être fécond pour la France...

Source : Journal officiel de la République française

Transcription conférence de presse de François Mitterrand du 28 mai 1968

Alors que le mouvement social et étudiant de mai 1968 semble devenu incontrôlable et que l'annonce d'un référendum par le chef de l'Etat n'a fait qu'amplifier la crise, le président de la FGDS, François Mitterrand, prend la parole le 28 mai. Considérant la succession du général de Gaulle ouverte, il se déclare candidat à la présidence de la République.

Journaliste
A l'Hôtel Continental en fin de matinée, Monsieur François Mitterrand a tenu une conférence de presse en présence des membres du contre gouvernement et devant les représentants des journaux français et étrangers. Voici les principaux extraits de la déclaration liminaire faite par le Président de la Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste.

François Mitterrand
Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre présence. En France, depuis le 3 mai 1968, il n'y a plus d'État et ce qui en tient lieu ne dispose même pas des apparences du pouvoir. Tous les Français savent que le gouvernement actuel est incapable de résoudre la crise qu'il a provoquée et qu'il en est réduit à agiter la menace du désordre dont il est le vrai responsable pour tenter de se maintenir en place quelques semaines encore. Et pour quel dérisoire avenir ? Quelques semaines, quelques jours, quelques heures, nul n'en sait

rien, peut-être pas même lui. Mais, notre pays n'a pas le choix entre l'anarchie et l'homme dont je ne dirais rien aujourd'hui, sinon qu'il ne peut plus faire l'histoire. Il s'agit de fonder la démocratie socialiste et d'ouvrir à la jeunesse cette perspective exaltante, la nouvelle alliance du socialisme et de la liberté. À travers la révolte des étudiants et la grève des travailleurs, des forces nouvelles se sont fait jour, elles ne peuvent être ignorées. Mais elles ne peuvent pas non plus ignorer les puissantes organisations populaires qui ont mené le combat dans des temps difficiles et préparer l'avènement du temps qui vient. Pour l'immédiat, je verse au grand débat qui occupe les Français, les réflexions suivantes. Premièrement, il va de soi que les républicains diront non au référendum plébiscite. Mais le référendum n'est lui-même qu'un subterfuge, il convient dès maintenant de constater la vacance du pouvoir et d'organiser la suite. Deuxièmement, le départ du Général de Gaulle au lendemain du 16 juin, s'il ne se produit pas avant, provoquera naturellement la disparition du Premier Ministre et de son gouvernement. Dans cette hypothèse, je propose qu'un gouvernement provisoire de transition et de gestion soit aussitôt mis en place. Sa mission serait de trois ordres, remettre l'État en marche en se faisant l'interlocuteur attentif des nombreuses assemblées de travailleurs et d'étudiants qui réfléchissent avec ardeur et désintéressement aux réformes indispensables de notre appareil économique, social et universitaire ; répondre aux justes revendications des divers groupes socioprofessionnels ; organiser les conditions pratiques de l'élection présidentielle. Sa durée, sa durée sera limitée pour le moins à l'élection du nouveau Président de la République qui aurait lieu, dans cette perspective, dans le courant du mois de juillet. Il serait composé de 10 membres choisis sans exclusive et sans dosage, comme ce fut le cas en 1944, dans des conditions différentes et cependant comparables, du fait de la disparition de l'État, en recherchant sur des options communes le concours de ceux qui, à partir de l'Union de la Gauche, seront en mesure d'élargir les bases de la réconciliation nationale.

Journaliste
Pour Monsieur Mitterrand, l'un des premiers actes du Président de la République serait de dissoudre l'Assemblée Nationale, dont le renouvellement pourrait avoir lieu, selon lui, en octobre. Monsieur Mitterrand pose alors deux questions auxquelles il répond ainsi.

François Mitterrand
Première question, qui formera le gouvernement provisoire ? S'il le faut, j'assumerais cette responsabilité, mais il en est d'autres qui peuvent y prétendre au même titre, et je pense d'abord à Monsieur Pierre Mendès-France. Au demeurant, ce n'est pas un problème d'homme, c'est, je le répète un choix politique et ce choix politique qui commandera l'action, c'est celui que j'ai défini.

(Bruit)

François Mitterrand
Et qui sera Président de la République ? Souverainement et librement, le suffrage universel le dira. Mais d'ores et déjà, pour votre information, je vous annonce, parce que le terme éventuel est à 18 jours et parce que c'est le même combat, je suis candidat. Telles sont, Mesdames et Messieurs, les conditions qui me paraissent nécessaires pour que les Français, ayant repris en main leurs propres affaires, après avoir dit non aux plébiscites, soient enfin doté d'un État capable de reprendre rang dans l'Europe qu'il faut construire, d'épanouir nos libertés et surtout, surtout de rétablir à l'intérieur la concorde et la paix. Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

Source : Journal officiel de la République française

29 Mai 1968 : Conférence de presse de P. Mendès France

Le 29 mai le Général " disparaît " subitement, ce qui semble donner raison à ceux qui annoncent depuis plusieurs jours la chute du pouvoir gaullien et gaulliste. Pierre Mendès France fait cette déclaration qui répond à la conférence de presse de François Mitterrand de la veille.

La journée nous a apporté toute une série de nouvelles ou d'incertitudes. Nous ne savons plus très bien aujourd'hui où en est le régime. Nous ne connaissons pas ses intentions, ses décisions. Nous ne savons pas encore s'il y a un gouvernement, si, à brève échéance, le régime tout entier n'aura pas reconnu son échec et s'il en aura retenu des conclusions.

Dans ces conditions, la longue conversation de travail que j'ai eue avec les dirigeants de la Fédération devait tenir compte de toutes ces incertitudes, et nous avons donc exploré les différentes hypothèses, les différentes situations politiques dans lesquelles nous pouvons nous trouver et chercher quelles pouvaient être nos décisions face à ces différentes hypothèses.
Nous avons constaté sans surprise que, quels que soient les événements qui se produiront au cours des prochaines heures ou des prochains jours, en définitive notre réponse en toute hypothèse conduit toujours à la revendication de la constitution d'un gouvernement de transition que M. François Mitterrand dans sa déclaration d'hier a appelé un gouvernement provisoire. Nous avons constaté que c'était une solution que l'opposition de gauche devait mettre en avant et que c'était une solution applicable à toutes les hypothèses qui pourraient se produire au cours des prochains jours.

Quand nous parlons de gouvernement de transition, il est important que nous soyons tous bien d'accord sur ce que devra faire ce gouvernement pour éviter que la crise présente ne se prolonge au détriment du pays tout entier et c'est là-dessus que nous avons travaillé très sérieusement en allant au fond de tous les problèmes et de tous les obstacles à surmonter. C'est là-dessus que nous avons travaillé avec les représentants de la Fédération.
Nous avons tous compris que le gouvernement de transition à constituer demain devra ménager, à travers les décombres institutionnels, politiques, universitaires, sociaux, économiques, un travail efficace pour garantir les chances des nécessaires réformes dont nous ressentons tous le besoin.
Il est évident qu'un tel gouvernement n'aurait aucun sens s'il ne méritait et n'obtenait pas la confiance de tous les hommes, de toutes les forces, qui, au cours des dernières semaines, ont manifesté leur opposition au régime actuel et leur volonté de reconstruction du pays.
Les forces vives des usines et des universités ont fait éclater au grand jour à quel point la politique suivie par le gouvernement encore en place était contraire aux aspirations et aux besoins du pays. Elles doivent toutes être réunies demain pour reconstruire, et elles doivent le faire, comme l'a dit M. Mitterrand, sans exclusive et sans dosage. Tout ce qui divise, tout ce qui oppose les forces du mouvement et du progrès les unes aux autres est blâmable et néfaste pour l'avenir.

Je peux dire tout de même que j'ai été touché que M. Mitterrand mette mon nom en avant dans sa déclaration d'hier. Mon concours a toujours été, et serait toujours acquis, aux hommes de gauche pour la réalisation des convictions que j'ai défendues inlassablement. Je ne refuserais donc pas les responsabilités qui pourraient m'être confiées par la gauche tout entière réunie.
Mais le problème essentiel n'est pas celui des hommes. Ce qui compte aujourd'hui, c'est un accord complet, précis, sur ce que fera, le jour venu, le gouvernement de transition. Ce ne sera pas un gouvernement neutre, mais un gouvernement du mouvement, il aura à préparer la suite, la mise sur pied d'un nouveau régime de vie, l'acheminement rapide vers une société plus juste, socialiste.
Mais dans l'intervalle, par la force des choses, il aura à faire face à un problème aigu qui se pose aujourd'hui et il aura à prendre des mesures immédiates. C'est de cela aussi que nous avons parlé et c'est là-dessus que nous continuerons à le faire pour réaliser un accord précis et complet. Je le crois indispensable pour la probité même et pour les chances de succès du gouvernement de transition dont il s'agit.

Je crois que nous ne nous dissimulons pas les difficultés. Nous faisons le genre d'effort qu'attendent de nous les grévistes dans les usines, les jeunes partout à travers le pays et les chômeurs.

Source : Journal officiel de la République française

30 Mai 1968 : Allocution télévisée du Général de Gaulle

Le président réapparait, reçoit Georges Pompidou à 14H30, convoque un conseil des ministres pour 15H, puis annonce à 16H30 à la radio la dissolution de l'assemblée et des élections législatives. Une manifestation, prévue la veille, rassemble 800.000 personnes le soir même, pour le soutien au président de la République et contre le mouvement social.

Françaises, Français,

Etant le détenteur de la légitimité nationale et républicaine j'ai envisagé depuis vingt-quatre heures toutes les éventualités sans exception qui me permettraient de la maintenir. J'ai pris mes résolutions. Dans les circonstances présentes, je ne me retirerai pas. J'ai un mandat du peuple, je le remplirai, je ne changerai pas le premier ministre dont la valeur, la solidité, la capacité méritent l'hommage de tous. Il me proposera les changements qui lui paraîtront utiles dans la composition du gouvernement. Je dissous aujourd'hui l'assemblée nationale.

J'ai proposé au pays un référendum qui donnait aux citoyens l'occasion de prescrire une réforme profonde de notre économie et de notre université et en même temps de dire s'ils me gardaient leur confiance ou non par la seule voie acceptable, celle de la démocratie. Je constate que la situation actuelle empêche matériellement qu'il y soit procédé. C'est pourquoi j'en diffère la date. Quant aux élections législatives, elles auront lieu dans les délais prévus par la Constitution, à moins qu'on entende bâillonner le peuple français tout entier en l'empêchant de s'exprimer en même temps qu'on l'empêche de vivre par les mêmes moyens qu'on empêche les étudiants d'étudier, les enseignants d'enseigner, les travailleurs de travailler.

Ces moyens, ce sont l'intimidation, l'intoxication et la tyrannie exercées par des groupes organisés de longue main en conséquence, et par un parti qui est une entreprise totalitaire même s'il a déjà des rivaux à cet égard.

Si donc cette situation de force se maintient, je devrai, pour maintenir la République, prendre, conformément à la Constitution, d'autres voies que le scrutin immédiat du pays. En tout cas, partout et tout de suite, il faut que s'organise l'action civique. Cela doit se faire pour aider le gouvernement d'abord, puis localement les préfets devenus ou redevenus Commissaires de la République, dans leur tâche qui consiste à assurer autant que possible l'existence de la population et à empêcher la subversion à tout moment et en tout lieu. La France en effet est menacée de dictature.

On veut la contraindre à se résigner à un pouvoir qui s'imposerait dans le désespoir national, lequel pouvoir serait alors évidemment essentiellement celui du vainqueur, c'est-à-dire celui du communisme totalitaire. Naturellement, on le colorerait pour commencer d'une apparence trompeuse en utilisant l'ambition et la haine de politiciens au rancart.

Après quoi ces personnages ne pèseraient pas plus que leur poids, qui ne serait pas lourd.

Eh bien non, la République n'abdiquera pas, le peuple se ressaisira, le progrès, l'indépendance et la paix l'emporteront avec la liberté.

Vive la République.

Vive la France!

Source : Journal officiel de la République française